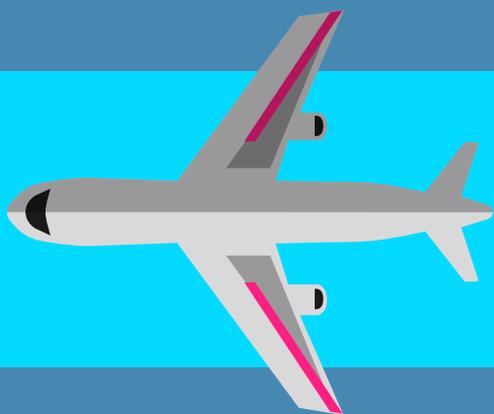


GUIDE DU RETOUR EN FRANCE



RETOURENFRANCE.FR

Guide du retour en France

retourenfrance.fr

2020

Copyright ©2020 Retour en France
Tous droits réservés.
Première édition : 2016
ISBN 978-0-244-55635-8
6 rue Antoine Lavoisier
77680 Roissy-en-Brie
www.returenfrance.fr
email : contact@returenfrance.fr

Remerciements

Merci aux **collaborateurs qui ont mis la main à la pâte**, et surtout à David, consultant et chef de projet digital, pour les nombreuses heures consacrées à la création et à la maintenance du site retourenfrance.fr.

Merci à [Marie-Cécile Paccard](#) et à [Nicolas Folliot](#) pour leur travail de design et mise en page du guide ebook et papier, et à [Anne-Sophie De Clerq](#) pour son travail de relectrice.

Merci aux **acteurs politiques** qui nous ont reçus et entendus : le cabinet de la sénatrice Hélène Conway-Mouret, l'équipe du SGMAP et particulièrement Charles Franko. Merci à la députée Anne Genetet pour nos échanges dans le cadre du rapport 2018 sur la mobilité internationale des Français.es.

Merci au **Ministère des Affaires Etrangères** pour sa confiance et à Monsieur Nicolas Warnery, Directeur des Français de l'Étranger pour sa considération à l'égard de notre travail.

Merci à **toutes les personnes qui ont pris le temps de nous recevoir et qui ont pris part à nos conférences et concertations**, à **tous les journalistes** qui nous ont donné la parole et qui ont mis en lumière le sujet du retour en France.

Merci aux **modératrices bénévoles** sur Facebook qui donnent de leur temps pour aider les autres à trouver les réponses que les membres du groupe recherchent.

Enfin merci à vous toutes et tous, membres du groupe d'entraide, visiteurs du site, lecteurs et commentateurs, nomades déjà revenus ou en pleine transition, **pour votre confiance**.

A propos de ce guide

Remis à jour chaque année depuis sa création en 2016, cet ouvrage est le fruit d'un savoir collaboratif constitué grâce au [groupe d'entraide «Retour en France»](#) et de recherches approfondies menées par l'autrice et fondatrice de [retourenfrance.fr](#) au fil des ans pour répondre aux problématiques spécifiques de chacun.e.

Enrichie depuis 2015 par une collaboration avec les pouvoirs publics autour de la création et de la maintenance éditoriale du [simulateur "Retour en France"](#) (collaboration avec le SGMAP en 2015, puis avec le Ministère des Affaires Étrangères depuis 2016 et jusqu'à ce jour), notre regard sur le retour en France s'est transformé en expertise militante par souci d'améliorer la qualité du service public sur les questions de mobilité internationale.

En l'attente de voir des projets publics se développer (comme le Compte Mobilité et l'Observatoire de la Mobilité Internationale évoqués pour la première fois dans le rapport de la députée Genetet en 2018), **ce guide se propose d'être un "manuel d'auto-assistance" afin que chacun.e puisse s'informer et anticiper au mieux son retour.**

Vous trouverez en complément sur notre site [retourenfrance.fr](#) :

- des [dossiers](#) sur différents aspects du retour,
- un [annuaire du soin post-retour en France](#),
- un lien direct vers le [groupe d'entraide du retour en France sur Facebook](#),
- une [page de ressources](#) avec les différentes études existantes sur le sujet du retour,
- une [bibliographie complète sur les migrations de retour et la "reentry"](#) dans la littérature scientifique anglophone et francophone,
- les [résultats d'une première étude menée en 2019 sur les trajectoires et parcours des "rentrants"](#),

→ nos [articles sur LinkedIn](#) et la publication collective "Retour en France" sur [Medium](#)

Voir aussi les sites officiels suivants (sur le plan administratif) :

- La page "[je reviens en France](#)" du site [Services Publics](#),
- Le [guide du retour du Ministère des Affaires Etrangères](#)

Pour toute question, pour signaler une information erronée ou ajouter une information à ce guide, écrivez-nous à : contact@retourenfrance.fr.

Table des matières

Remerciements.....	v
A propos de ce guide.....	vii
Introduction : le retour en chiffres.....	3
Portrait des Français.es mobiles.....	5
Revenir : au bout de combien de temps et pourquoi ?.....	10
Le problème des données manquantes.....	13
Chapitre 1: La dimension psycho-sociale du retour.....	15
L'état des connaissances.....	15
Théoriser les transitions culturelles.....	17
Les modèles en U et en W des années 1950.....	17
La modélisation des stratégies d'acculturation par Berry.....	18
Les variables qui influencent le processus d'acculturation.....	21
Le cadre théorique ABC.....	22
Du "choc culturel" au "stress d'acculturation".....	23
L'identité complexe de la personne revenue.....	26
Cosmopolite, transnational ou multiculturel ?.....	26
Citoyenneté et sentiment d'appartenance.....	27
Revenir en France : plus difficile qu'ailleurs ?.....	28
De l'expérience personnelle à l'expérience collective des rentrants.....	28
Revenir : un enjeu universel.....	30
Enjeux et cas particuliers.....	32
La difficulté d'accompagner les « rentrants ».....	32
Le retour des enfants.....	33
Retour et épuisement professionnel.....	34
Où trouver de l'aide ?.....	36
L'annuaire du soin post-retour.....	36
Soutien de la communauté.....	36
Chapitre 2 : Le retour administratif.....	37
Service public et retour.....	37
Le problème du mandat.....	38
Précisions utiles.....	40
Annuaire administratif.....	41
Les outils administratifs à connaître.....	42
Le simulateur "retour en France".....	42
Le site service-public.fr.....	42

Le registre consulaire.....	43
L'accueil des étrangers.....	43
Le site du Ministère des Affaires Étrangères.....	43
Retour avec pas ou peu de ressources financières.....	45
Le délai de carence de trois mois (CPAM et CAF).....	46
La complémentaire santé solidaire CSS.....	48
Obtenir un avis de non imposition (ASDIR).....	49
Dossiers thématiques.....	50
Le logement.....	50
L'assurance maladie.....	54
Les impôts.....	58
Pôle emploi et allocations-chômage.....	60
Scolarité.....	61
Les aides de la CAF.....	64
Permis de conduire.....	68
Précisions par pays.....	69
Situations particulières.....	70
Chapitre 3 : Emploi et carrière.....	71
Emploi et retour : quelques chiffres.....	71
Annuaire des organismes.....	74
La recherche d'emploi en France.....	75
Refaire son CV.....	76
Valoriser ses expériences à l'étranger.....	77
Les dispositifs pour la formation et l'insertion professionnelle.....	78
Pôle Emploi.....	78
Les services de l'APEC.....	80
Formation depuis l'étranger.....	80
Bilans de compétences.....	81
La validation des acquis et de l'expérience (VAE).....	82
Réseaux associatifs pour l'emploi.....	83
Entreprendre.....	86
Le statut de micro-entrepreneur.....	86
Les statuts les plus communs.....	87
Les dispositifs d'accompagnement.....	87
Epilogue.....	90
Références.....	91
En français.....	91
En anglais.....	92
Références du premier chapitre.....	93
L'auteur.....	94

Table des figures

Figure 1: Présentation de l'étude 2019, disponible sur notre site, onglet "Etude 2019".....	3
Figure 2: Evolution du nombre d'inscrit.es sur le registre des "Français établis hors de France", d'après les données du Ministère des Affaires Etrangères.....	5
Figure 3: Evolution de la répartition des Français.es inscrit.es sur le registre des "Français établis hors de France" par continent, d'après les données du Ministère des Affaires Etrangères.....	6
Figure 4: Evolution de la répartition des effectifs de Français.es mobiles d'après les données du registre des Français.es établi.es hors de France.....	8
Figure 5: Graphique extrait de l'étude Retour en France 2019 sur les taux de satisfaction après le retour.....	73

« La « diabolisation » et la stigmatisation dont les Français de l'étranger sont les cibles relèvent d'une méconnaissance de cette communauté hétérogène et reposent sur des clichés d'une autre époque ; celle de la colonisation et des expatriés aux nombreux privilèges.

Il est par ailleurs intéressant de noter que beaucoup de Français vivant à l'étranger refusent le terme « d'expatriés » qui ne correspond pas à leur statut, en tout cas à ce qu'ils perçoivent être la définition du terme. Cet état de fait sémantique est révélateur de son évolution qui y a introduit une dimension humaine fondamentale. Je constate aussi en lisant la presse que le vocabulaire pour décrire ces migrations est négatif. En effet, il s'agit presque toujours de « fuite » ou « d'exil ». Les études ou sondages réalisés portent quant à eux sur l'évaluation de « l'hémorragie » ou sur « l'exil des forces vives ».

Cela sous-entend que les Français sont forcés à quitter la France. Cette contre-vérité est terrible car, au prix d'un éclatement de la communauté nationale, elle accrédite l'idée chez nos compatriotes métropolitains que les Français établis hors de France sont des privilégiés. Elle nie également, pour ces derniers, le mérite d'une démarche qui au contraire atteste de ce que la France s'inscrit dans le monde, y est reconnue. »

Hélène Conway-Mouret, rapport au Premier Ministre, "Le retour des Français en France", 2015

Introduction : le retour en chiffres

En 2019, une nouvelle collaboration a permis la réalisation d'une première étude produite par "Retour en France" sur les parcours et territoires de réinstallation des Français de l'étranger. Environ 900 personnes ont été interrogées via un questionnaire depuis notre [groupe Facebook d'entraide](#).

RENTRE EN FRANCE : PARCOURS ET TERRITOIRES DE RÉINSTALLATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Après une mobilité à l'internationale, comment les rentrants organisent-ils leur retour et de quels accompagnements bénéficient-ils?



Par Alexandra Nesterenko & Anne-Laure Fréant
©Retour en France, 2019
Contact : contact@retourenfrance.fr



Figure 1: Présentation de l'étude 2019, disponible sur notre site, onglet "Etude 2019"

L'objectif était de documenter les trajectoires géographiques et les parcours administratifs post-retour, à savoir les éléments sur lesquels il n'existe actuellement pas de données publiques. Ce afin d'apporter des éléments objectifs sur la précarité temporaire à laquelle s'expose les "rentrants" en l'absence de dispositif de transition depuis l'étranger.

Quelques chiffres clés :

- ➔ La population des "retrants" est 6,4 fois plus concentrée dans les grandes villes que le reste de la population nationale (Paris, Lyon, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Marseille, Lille et Nice pour le TOP 10 de notre étude),
- ➔ 70% des "retrants" se réinstallent dans des grandes villes de plus de 50000 habitants et seulement 7% dans des communes rurales de moins de 2000 habitants,
- ➔ 60% des "retrants" sont à la recherche d'un emploi au moment du retour,
- ➔ 22% des "retrants" demandent le RSA, soit 1 retrant sur 5, mais la présente étude ne renseigne pas sur combien de temps le RSA est perçu après le retour (à investiguer dans la prochaine),
- ➔ 95% des "retrants" effectuent seuls leurs démarches (sans accompagnement d'une association ou d'une entreprise),
- ➔ Les femmes sont surreprésentées dans notre étude car aussi presque toujours en charge de la gestion administrative et logistique de la mobilité familiale. Elles sont néanmoins moins nombreuses que les hommes à avoir un emploi au moment du retour (41% des hommes ont un emploi au retour contre 27% des femmes). Le retour a tendance à accentuer les inégalités hommes / femmes sur le plan professionnel.

Cette étude était un premier pas pour argumenter en faveur d'un observatoire national de la mobilité internationale, en démontrant l'ampleur des phénomènes concernés et le manque de visibilité des pouvoirs publics sur ces questions.

L'ensemble des résultats de l'étude sont à retrouver en téléchargement sur notre site, section "Etude 2019".

Portrait des Français.es mobiles

Chaque année, le Ministère des Affaires Étrangères publie un rapport sur "la situation des Français établis hors de France" à partir des chiffres des registres consulaires. Ces chiffres nous apprennent où se trouvent les Français.es établi.es hors de France.

Les données brutes du registre consulaire peuvent être téléchargées sur le portail data.gouv.fr : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/francais-de-letranger-inscriptions-au-registre-des-francais-etablis-hors-de-france/>

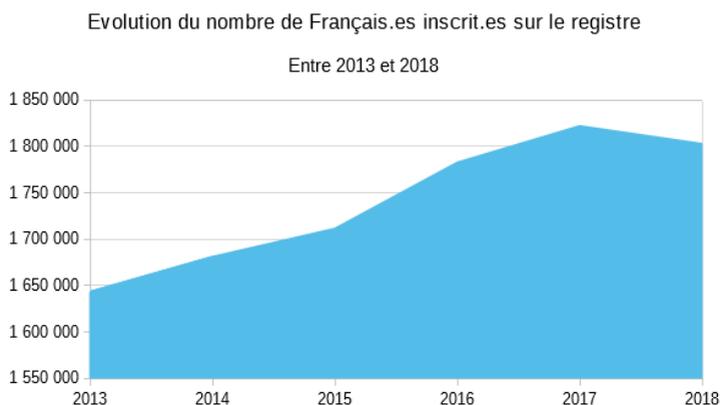


Figure 2: Evolution du nombre d'inscrit.es sur le registre des "Français établis hors de France", d'après les données du Ministère des Affaires Etrangères

Attention, il s'agit de données limitées au registre pour lequel l'inscription reste facultative. Il y a sur ce registre environ 1,8 million de personnes (au 31 Décembre 2018), contre une population réelle estimée entre deux et trois million et demi de personnes. Les chiffres qui suivent sont donc à relativiser considérant qu'une fraction de la population mobile n'y sont pas inclus.

De plus on ne peut pas expliquer les variations d'une année à l'autre : il peut en effet s'agir de retours en France, d'oubli de se réinscrire, de désinscription pour tout autre motif (déménagement vers un pays tiers par exemple)... Les 10 pays dont le nombre de Français.es inscrit.es sur le registre a augmenté entre 2013 et 2018 sont Malte (+118%), Cuba (+91%), l'Islande (+83%), la Birmanie (+74%), le Mali (+66%), l'Ouzbekistan (+53%), la Nouvelle-Zélande (+50%), l'Estonie (+49%), la Turquie (+48%) et Sainte-Lucie (+43%). Ces pays demeurent de petites communautés pour les Français.es (moins de 6 000 personnes par pays).

A l'inverse, le Yémen a perdu 82% de sa communauté française depuis 2013. Il en est de même en Libye (-78%), en Syrie (-57%), en Afghanistan (-44%), à Djibouti (-20%), au Venezuela (-20%), en Argentine (-18%), en Russie (-18%), en Italie (-11%) et au Brésil (-11%).

Evolution du nombre de Français.es inscrit sur le registre par continent

Entre 2013 et 2018

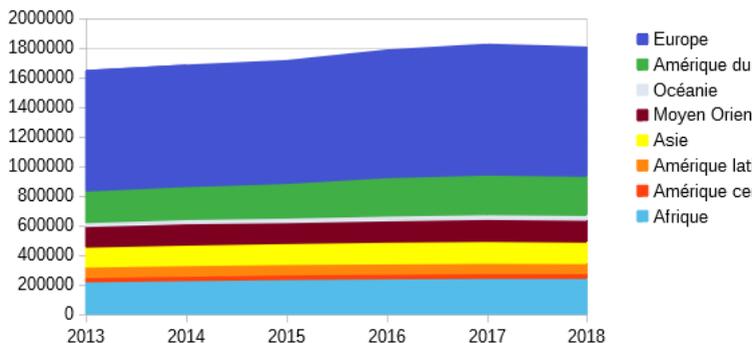


Figure 3: Evolution de la répartition des Français.es inscrit.es sur le registre des "Français établis hors de France" par continent, d'après les données du Ministère des Affaires Etrangères

L'Europe reste le continent où se trouvent le plus de Français.es mobiles, devant l'Amérique du Nord.

Les pays où l'on trouve les plus grosses communautés de Français.es inscrit.es sur le registre sont la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni (des changements sont à anticiper avec le Brexit dans les années à venir), la Belgique, l'Allemagne et le Canada.

Une mobilité majoritairement "sans filet"

D'après les dernières éditions du rapport du MAEDI basé sur les données du registre des Français établis hors de France et sur les données récoltées pour faire le rapport au Premier Ministre de 2015, environ 80 % des personnes inscrites sur le registre des Français établis hors de France travaillent sous contrat local (18 % dans la filiale locale d'une entreprise française et 61 % dans une entreprise locale), et environ 20% sont expatriées (6 % en détachement et 14 % en contrat français expatrié).

Il est intéressant de remarquer d'emblée que la véritable « expatriation » ne représente que 20% de la mobilité des Français à l'international mais concentre l'ensemble des services de la mobilité internationale (visas, formalités administratives, gestion de patrimoine, agences de relocation, etc.) et de l'expertise visible sur le sujet. La réalité pour une vaste majorité des "retrants" est toute autre, car en l'absence de service public ils ne dispose d'aucun dispositif d'aide ni d'accompagnement dédié.

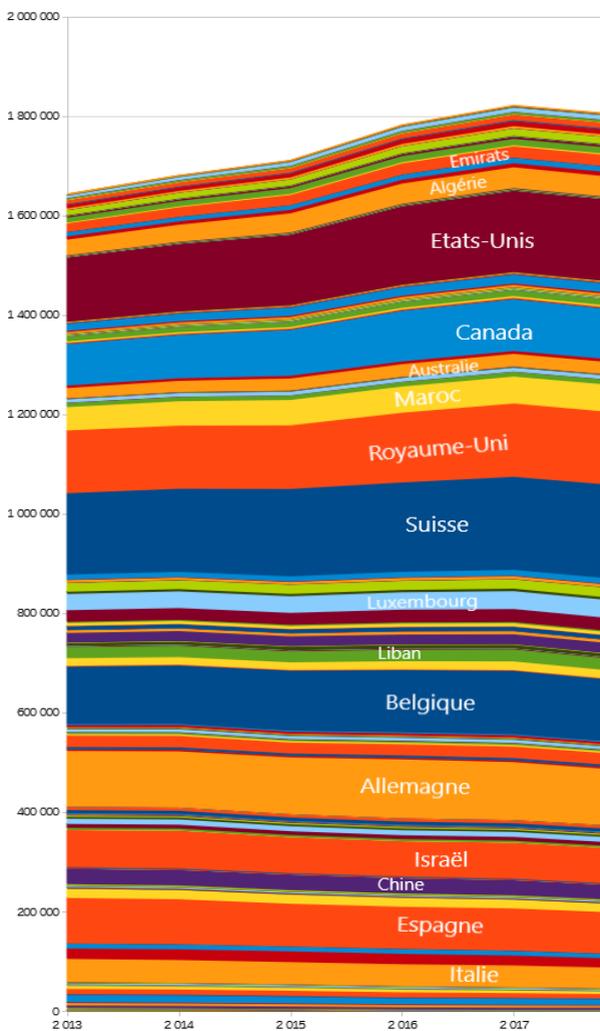


Figure 4: Evolution de la répartition des effectifs de Français.es mobiles d'après les données du registre des Français.es établi.es hors de France

La mobilité française contemporaine est le fait d'une population inscrite dans une démarche d'immigration auto-entreprise et donc gérée par la famille ou l'individu lui-même, y compris au moment du retour. Une mobilité sans filet. Notons au passage que le fait d'être salarié.e d'une entreprise française ne rend pas le retour aisé pour autant, ces dernières ayant tendance à se désengager de plus en plus dans l'accompagnement des salariés et de leur famille sur le plan administratif et familial.

“Les rentrant.es sont une population majoritairement active et citadine dominée deux grandes catégories démographiques : les jeunes célibataires de moins de 35 ans et les couples entre 35 et 50 ans avec enfants” (conclusions de l'étude 2019 retour-en-france.fr)

Sur l'ensemble de la population vivant à l'étranger, 27 % sont cadres, 19 % sont considérés comme professions libérales et indépendants, 11 % sont fonctionnaires, 12 % sont employés ou ouvriers, 17 % sont retraités, 12 % sont sans activité professionnelle et 1 % sont étudiants.

Si 30 % des Français de l'étranger préparant leur retour vivent seuls (ce sont majoritairement les 25-35 ans sans enfants), 36 % doivent anticiper le retour d'un enfant, et plus de la moitié doivent également considérer celui de leur conjoint. En l'absence d'outil permettant de suivre les trajectoires géographiques de ces Français mobiles, on ne connaît pas la répartition au sein des différentes villes et régions françaises de ces derniers après le retour. On constate en tous cas une forte proportion de citoyen.nes et parmi eux, une surreprésentation de parisien.nes / francilien.nes. Malheureusement on ne connaît pas les provenances géographiques au moment du retour, ce qui permettrait de mesurer et de cartographier les flux de la mobilité française dans le monde.

Revenir : au bout de combien de temps et pourquoi ?

Plus de la moitié des personnes qui reviennent le font après un séjour de 6 ans au moins. Environ un quart des Français de l'étranger qui reviennent le font avant d'atteindre les trois ans de résidence sur le territoire, 22 % reviennent après un séjour qui a duré entre trois et six ans, et 8 % arrivent en France la première fois (Français nés à l'étranger n'ayant jamais vécu en France).

Ces chiffres sont issus du rapport au Premier Ministre d'Hélène Conway-Mouret (2015) et portent sur des retours effectifs. Il diffèrent de ceux évoqués dans le [baromètre Humanis en 2016](#), portant eux sur l'intention de revenir en France. Si on aime visiblement déclarer qu'on ne « rentrera jamais » ou que ce n'est « pas prêt d'arriver », il semble pourtant que la réalité soit bien plus mesurée.

En termes d'intentions donc, 10 % des personnes interrogées dans [l'étude Humanis](#) déclarent vouloir rentrer avec certitude d'ici cinq ans, 20 % déclarent « probablement » rentrer d'ici cinq ans, 52 % « probablement pas » et 18 % « certainement pas ». Cette dernière catégorie est composée à 25 % de personnes de 60 ans et plus, dont on peut supposer qu'elles ont choisi de prendre leur retraite à l'étranger.

Pourquoi revient-on ?

Environ 60 % des personnes qui reviennent en France le font pour des raisons professionnelles. Un taux cohérent, puisque 75 % des Français de l'étranger sont actifs et qu'ils se sont expatriés principalement pour le travail. Le retour est donc souvent la conséquence d'une fin de contrat sur place ou d'une nouvelle opportunité que l'on saisit en France.

Les motifs familiaux arrivent en deuxième position, expliquant un retour sur cinq. Qu'il s'agisse d'une séparation, d'une nouvelle union, d'une naissance ou du souhait de vouloir se rapprocher de ses parents vieillissants, la famille constitue le deuxième motif de retour. Environ 18 % des Français de l'étranger souhaitent revenir pour tenter une nouvelle expérience en France tandis que 13 % reviennent à la fin de leurs études (rien d'étonnant puisqu'ils sont environ 15 % d'étudiants). Enfin, la scolarisation des enfants, la retraite, des raisons de santé et la fin du visa de séjour, apparaissent comme les dernières raisons du retour citées dans l'étude de 2015.

«Au-delà de la prédominance des questions relatives à l'emploi, les motifs évoqués doivent être mis en perspective avec la problématique d'urgence, pouvant toucher à des questions d'ordre financier (perte d'emploi), sanitaire (prise en charge médicale liée une maladie ou une grossesse), familiale (décès, naissance, séparation) ou sécuritaire (instabilité géopolitique, risques naturels). Les personnes ainsi confrontées à une évolution soudaine et/ou peu prévisible de leur situation perdent leur capacité d'anticipation et subissent un retour en France précipité, c'est-à-dire non préparé sur les plans pratiques et administratifs. La précarité économique, une fois rentré en France, s'ajoute alors aux difficultés administratives habituelles avec un phénomène de contrainte circulaire entre ressources, logement, protection sociale et emploi.» (Conway-Mouret, 2015).

Si les choses semblent faciles à « démêler » à travers ces quelques chiffres, la réalité humaine qu'ils traduisent est souvent bien plus complexe. Certaines études parlent d'un taux de 60 % de retours choisis et planifiés, ce qui laisse tout de même 40 % de retours subis, réalisés dans l'urgence, peu ou mal préparés.

D'autres causes existent, invisibles car peu étudiées, comme le burnout en expatriation, l'épuisement émotionnel, une maladie, la perte d'un être cher, une séparation ou un divorce, une relation à distance qui se complique, sont fréquents et constituent souvent les raisons sous-jacentes à l'origine de la volonté de rentrer. Non avouées, ces raisons peuvent devenir autant de fardeaux qui s'ajoutent aux difficultés pratiques

et émotionnelles du retour. Il peut subsister un caractère « honteux » à avoir dû rentrer, très dépendant de l'entourage familial et de sa compréhension (ou non) des difficultés rencontrées à l'étranger.

Beaucoup rentrent aussi « par défaut », parce que la vie à l'étranger ne répond plus à leurs attentes, mais sans avoir véritablement choisi de rentrer non plus. Dans ce cas, il peut y avoir une très forte appréhension du retour, surtout en cas de difficultés familiales, médicales et/ou financières. Parfois, cette appréhension est telle avec le temps qui passe, que certains renoncent à affronter le retour et se retrouvent "coincés" entre deux pays dans une posture difficile.

Il arrive heureusement que bon nombre de retours se passent très bien lorsqu'ils sont bien anticipés, préparés, et choisis. Ceux-là répondent souvent à des départs qui se sont faits dans les mêmes conditions. Lorsque la préparation s'est effectuée suffisamment en amont et que les projets d'avenir sont solides, les "retrants" se disent satisfaits et heureux de leur retour, même s'il faut attendre quelques mois avant de retrouver ses marques. Nous allons voir plus loin que ces différentes manières de vivre le retour dépendent d'un nombre important de variables socio-démographiques.

Le problème des données manquantes

En 2015, le rapport au Premier Ministre sur “Le retour des Français en France” faisait déjà état de ce problème :

« Si de nombreuses études ont été consacrées aux problématiques du départ à l'étranger, la question du retour en France reste peu étudiée. A ces égards, il convient de rappeler qu'il n'existe aucune base d'information consolidée permettant de connaître le nombre exact de Français à l'étranger et les flux de Français (r)entrant sur le territoire. Il n'existe pas non plus d'information précise, statistique ou qualitative, sur les motivations de ces publics, les difficultés qu'ils rencontrent et les ressources qu'ils mobilisent pour les résoudre. » (Conway-Mouret, 2015)

Les recommandations émises par le gouvernement en 2015 puis en 2018 vont dans le sens d'une numérisation des dossiers administratifs (notamment d'une dématérialisation des inscriptions aux consulats qui est désormais opérationnelle) qui permettrait le suivi des parcours de chacun, en France et à l'étranger, tout au long de la vie. Encore faut-il que le Ministère des Affaires Étrangères puisse publier ces données sous des formats complets et exploitables (anonymisées et conformes aux standards de l'open data, mais aussi plus détaillées que les simples quotas de Français.es résidant à l'étranger par pays).

De nombreux acteurs soutiennent l'instauration d'un compte mobilité accessible à tous les citoyens, pour sortir enfin les « Français de l'étranger » de leur catégorie politique pour parler plutôt de « mobilité des Français » et aborder les aspects concrets de cette mobilité qui ne cesse d'augmenter malgré une légère baisse en 2018 par rapport aux années précédentes.

En plus de grandement simplifier la vie de tous ceux qui reviendront à l'avenir, ce dispositif permettrait aussi d'avoir une réelle traçabilité des trajectoires géographiques

mais surtout administratives (comme c'est le cas pour l'intégralité de la population qui demeure sur le territoire), ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Même au sein de l'Union européenne, il est rare que les administrations de deux pays communiquent entre elles pour assurer le suivi des dossiers. C'est encore à l'expatrié.e ou à l'immigré.e, souvent peu informé de la réglementation, d'effectuer lui-même ou elle-même les démarches de suivi et de devenir expert.

En 2018, le rapport au Premier Ministre de la députée Anne Genetet faisait à son tour état du problème, en proposant un point de vue un peu différent sur les solutions à apporter :

«Ainsi, aucune source exhaustive recensant le nombre de Français dans le monde n'existe. La mise en œuvre de stratégies pour améliorer l'accompagnement de la mobilité internationale nécessite une connaissance précise de cette population. Il faut donc des données précises ! La solution serait de mettre en place un instrument d'analyse et d'aide à la décision et à l'évaluation des politiques mises en œuvre par les services en charge de l'accompagnement et de la valorisation des Français à l'étranger. L'objectif est de répondre au mieux aux enjeux individuels et collectifs de la mobilité internationale.» - Rapport au Premier Ministre sur la Mobilité Internationale des Français, Anne Genetet, 2018.

Chapitre 1: La dimension psycho-sociale du retour

L'état des connaissances

Les migrations de retour comportent de nombreux aspects pratiques et logistiques (déménagement, démarches administratives, etc.) et ces derniers tendent à occuper l'espace des ressources consacrées au sujet de la mobilité, faute d'acteurs en mesure de se saisir des autres dimensions du retour. En revanche les aspects psycho-sociaux et la dimension sociologique du retour restent largement négligés, du moins en France, même si des projets prometteurs voient le jour.

Il existe pourtant à ce sujet une production scientifique conséquente qui traite depuis plus d'un demi-siècle des concepts de *reentry*, d'« acculturation » et des différents publics de *retournees* et de leurs problématiques. Nous avons compilé une bibliographie de références scientifiques sur le sujet qui peut être téléchargée ici sur notre site retourenfrance.fr, section "ressources".

Les premières recherches ont été initiées dans les années 1950 alors que les premiers échanges d'étudiants occidentaux à l'étranger voyaient le jour et que l'expatriation occidentale pour les affaires allait devenir un enjeu majeur du monde du travail.

On notera cependant que les analyses sociologiques menées à l'échelle nationale comme le sociologue Lahire a pu le faire sur la culture en France par exemple font défaut sur le sujet de la mobilité. L'essentiel des études portent sur des groupes restreints et homogènes (missionnaires, étudiants, expatriés d'entreprise et/ou leur conjoint) dans le cadre de professions précises (management, psychologie ou communication interculturelle).

La littérature disponible reflète le peu d'investissement des acteurs publics (Etats, collectivités, territoires, institutions) sur le sujet. Il n'existe d'ailleurs que peu de laboratoires de recherches et de chercheurs travaillant sur ces questions.

Dans la recherche sur les migrations, le retour reste sous-représenté dans les études scientifiques. On connaît finalement assez mal les processus à l'œuvre, les temporalités et les effets durables sur la psychologie des individus ainsi que les dynamiques familiales et collectives.

Dans un article de 2010, Betina Szkudlarek proposait une revue de littérature conséquente sur le retour et constatait ceci :

« En dépit du nombre important de publications sur l'expatriation, le thème du retour dans le pays d'origine reste largement négligé et sous-estimé dans les trajectoires (migratoires) des voyageurs. En parallèle, les recherches empiriques disponibles alertent sur un nombre de préoccupations sérieuses affectant le bien-être psychologique, le réajustement social et l'identité culturelle des individus de retour dans leur pays d'origine. Le sérieux de ces préoccupations incitent à faire du retour un sujet hautement prioritaire à la fois pour les « revenus » eux-mêmes et pour ceux qui accompagnent et gèrent ces transitions au sein des organisations ». (Szkudlarek, B. 2009)

Théoriser les transitions culturelles

Depuis les années 1950, la recherche « interculturelle » cherche à décrire, à conceptualiser et à comprendre les transitions culturelles, c'est à dire les changements qui s'opèrent chez les individus lorsque ceux-ci partent vivre dans d'autres pays.

En interculturel la question du retour a toujours été traitée de manière secondaire, comme un retour à la normale qui serait dépourvu de caractère culturel, justement, ou comme une anomalie du processus migratoire (qui, historiquement, n'avait pas pour vocation d'être un aller-retour). Pourtant les premières études portant sur des groupes d'étudiants, des militaires ou des missionnaires religieux font état d'un ensemble de "symptômes" psychologiques, affectifs, émotionnels et comportementaux spécifiques liés au retour dans le pays d'origine après un séjour de plusieurs mois à l'étranger.

Quelques chercheurs avaient alors émis l'idée qu'un phénomène bien spécifique avait lieu lors du départ et retour, mais lequel, et comment comprendre et modéliser ce processus d'ajustement culturel ?

Les modèles en U et en W des années 1950

Les modèles de "courbe en U" et de "courbe en W" développés dans les années 1950 et 1960 sont les premiers à voir le jour pour tenter de modéliser le processus d'adaptation culturelle. Le premier à avoir proposé un tel modèle est Lysgaard (1955) en étudiant des cohortes d'étudiants norvégiens en échange à l'étranger. Le modèle a ensuite été repris et testé sur d'autres cohortes, plus conséquentes, dans d'autres pays, par d'autres chercheurs, au cours des années 1960 et 1970.

Ces recherches autour du modèle de la courbe en U (et en W, qui consiste à prolonger la courbe de manière symétrique pour le retour) manquent de preuves empiriques et ne reposent pas sur des récoltes de données et des traitements statistiques

systematiques. Elles sont critiquées pour leur faiblesse théorique et empirique, mais demeurent malgré tout extrêmement utilisées jusqu'à nos jours dans le domaine du management interculturel.

Elles ne permettent cependant pas d'ancrer les processus de transitions culturelles dans autre chose qu'une auto-évaluation des individus par rapport à leur état mental (et à l'interprétation de cette auto-évaluation par le chercheur - observateur) et ne prennent pas en compte plusieurs facteurs cruciaux : les conditions d'accueil et d'intégration de la société hôte, le type d'expérience migratoire (étudiante, professionnelle, solitaire, en famille, exil ou migration économique...), le caractère risqué ou incertain de l'issue de la migration (possibilité de retour ?), les attentes et espoirs pré-existants au départ, etc.

La modélisation des stratégies d'acculturation par Berry

L'introduction du concept d'acculturation dans les années 1980 et 1990 amène de nouveaux questionnements : il ne s'agit plus de parler de « culture » (au singulier), mais de processus d'interactions entre plusieurs cultures « traversant » les individus. On introduit l'idée que la mesure et la compréhension du « stress d'acculturation » peut se faire à l'échelle de l'individu et pas seulement du groupe, car ce stress a des effets distincts sur les individus bien que faisant partie d'un même groupe acculturé (comme une classe entière d'étudiants qui part en échange à l'étranger par exemple, où chaque étudiant sera touché par le stress d'acculturation de manière différente).

Berry ira plus loin et modélisera les stratégies d'acculturation ainsi dans un article fondateur en 1997 (voir figure 5). Cette première modélisation présente un enrichissement théorique significatif par rapport aux modèles des courbes en U et en W précédemment proposés. En fonction des stratégies d'adaptation adoptées par les expatriés et les immigrés, et des capacités d'accueil et d'intégration de la société hôte, des modalités d'appartenance se dessinent : être intégré, assimilé, séparé ou marginalisé, avec chaque fois des impacts sur l'état psychologique distincts.

Les modalités du retour dépendent aussi en grande partie de cette capacité à retrouver une place dans la société d'accueil et de la stratégie adoptée (ou possible) en réaction par les personnes qui reviennent : protéger la culture "de laquelle on revient" ou miser sur une (ré)intégration et/ou subir une forme d'assimilation ou de marginalisation.

La société d'accueil, elle, peut aussi prendre quatre orientations différentes (décrites dans l'ouvrage de 2002 "[Acculturation : advances in Theory, Measurement and Applied Research](#)" dans un chapitre écrit par Berry) :

- Le **multiculturalisme** (haut niveau d'interaction avec le groupe minoritaire, maintien de la culture locale d'origine qui continue d'exister)
- Le **melting-pot** (haut niveau d'interaction avec le groupe minoritaire mais faible maintien de la culture locale d'origine qui se dilue)
- La **ségrégation** (faible niveau d'interaction avec le groupe minoritaire et maintien de la culture locale d'origine)
- **L'exclusion** (faible niveau d'interaction avec le groupe minoritaire et dilution de la culture locale d'origine).

Cette matrice est très utile pour évaluer l'acculturation «des deux côtés». Elle permet d'observer la dynamique entre le nouvel arrivant et la société d'accueil. On peut ainsi mettre en évidence un lien entre la stratégie de la société d'accueil (son «attitude» générale vis-à-vis des nouveaux arrivants) et la stratégie que le nouvel arrivant adopte en réaction, au vu d'autres variables liées à son origine culturelle, son âge, son sexe, sa situation familiale, professionnelle, etc.

L'intérêt de cette théorie est de mettre en valeur la dimension collective de toute migration : si l'histoire individuelle et la démarche entreprise par le «migrant» influen-

cent son «adaptation» dans un nouveau pays, le modèle en place dans la société d'accueil joue un rôle très important aussi. En entreprise, même si le contexte est différent, le constat est le même : l'intégration d'un nouvel arrivant qui, de surcroît revient de l'étranger, relève tout autant d'un effort d'intégration personnel que de l'instauration d'un climat d'accueil favorable à la diversité et au multiculturalisme. La relative exclusion que peut ressentir le salarié «revenu» n'est souvent qu'une démonstration de la culture d'entreprise et de la culture de la société dans laquelle cette société prospère, et non de son manque de motivation personnel à se réintégrer.

Les variables qui influencent le processus d'acculturation

Berry distingue des variables collectives et des variables individuelles influençant le processus d'acculturation.

Les premières relèvent du contexte politique, de la situation économique, de facteurs démographiques de la société d'origine et de la société hôte. Dans le cas du retour, la difficulté vient du fait que la société hôte EST la société d'origine, mais à un autre moment de l'histoire et du temps.

Parmi les facteurs individuels précédant l'acculturation, Berry nomme l'ensemble des variables liées au profil socio-économique (âge, genre, niveau de diplôme, statut professionnel, etc.), le statut de la migration et les attentes qui y sont associées, la distance culturelle entre les deux pays et la personnalité.

Les facteurs pouvant atténuer le stress d'acculturation sont la durée du séjour à l'étranger (les migrations courtes sont souvent celles dont on revient le plus facilement, sauf événements traumatiques particuliers), le fait de disposer de ressources pour gérer ce stress (soutien amical, familial, communautaire ou religieux) et le fait de posséder une "culture de l'acculturation", c'est à dire d'avoir anticipé les difficultés éventuelles ou de venir d'une famille / d'une organisation qui a l'expérience des transitions culturelles.

Le cadre théorique ABC

ABC signifie en anglais : *Affect-Behaviour-Cognition*, soit "affect, comportement, connaissance" (ACC en français). Il est proposé dans une synthèse des théories interculturelles en 2012 par Yue & Le, sur la base de travaux antérieurs.

Le modèle ABC est une mise en commun de trois axes de recherches développés en interculturel depuis un demi-siècle afin d'enrichir le modèle de Berry. Il décompose l'analyse des transitions culturelles en trois grandes dimensions :

- **Stress et mécanismes d'adaptation (le A pour *Affects*)** : s'intéresse aux émotions et au degré de "satisfaction" en terme de stratégie d'acculturation de la personne qui part ou qui revient de l'étranger. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des variables liées à la migration pour comprendre et expliquer les états psychologiques vécus et rapportés par les personnes mobiles, en les reliant au modèle de Berry avec 4 mécanismes d'acculturation (voir plus haut).
- **L'apprentissage culturel (*culture learning*) (le B, pour *Behaviour*)** : une approche issue de la psychologie sociale qui s'intéresse aux "compétences interculturelles" et aux interactions interculturelles comme autant de comportements "experts". On considère que la connaissance de l'autre culture prime dans les interactions humaines entre nouvel arrivant et membre de la société d'accueil, et que c'est une expertise qui peut s'acquérir via des méthodes. Il s'agit donc d'un champ de recherche voué à l'élaboration et à l'évaluation de ces méthodes.
- **Identification sociale (le C pour *Cognition*)** : cette approche théorique s'intéresse à l'altérité et à la manière dont les individus et les groupes influencent mutuellement leurs identités lors de contacts interculturels. Deux concepts sont étudiés : l'acculturation et l'identité (réfère aux quatre propositions de

Berry : marginalisation, séparation, intégration, assimilation), et d'autre part la "théorie de l'identité sociale", à savoir comment l'identité d'un groupe influence celle d'un individu. Les relations entre groupes minoritaires et groupes majoritaires, mais aussi entre groupe d'influence et individu minoritaire y sont particulièrement étudiées.

Du "choc culturel" au "stress d'acculturation"

Le concept de choc culturel est proposé pour la première fois en 1960 par Oberg qui en fait mention du concept dans un article fondateur :

« Le choc culturel est une manifestation d'anxiété associée à la perte des signes et symboles familiers dans les relations sociales » (Oberg, 1960)

Ces milliers de signaux verbaux et non verbaux (habitudes, us, gestes, valeurs, usages de politesse, mode d'interaction, etc.) échappent en partie à notre conscience : ils sont ancrés dans nos habitudes sans que nous ayons jamais à faire un effort conscient pour savoir à qui serrer la main ou comment dire bonjour, par exemple. Lors de l'arrivée à l'étranger, le schéma inconscient est porté à la conscience de l'individu : il faut désapprendre pour réapprendre. Cette perte momentanée de repères est la cause de manifestations anxieuses et d'une certaine frustration, désignées sous le terme de « choc culturel ».

Adler, en 1975, décrit ce « choc culturel » comme :

« [...] un ensemble de réactions émotionnelles face à la perte des renforcements culturels associés à la culture d'origine, face à de nouveaux stimuli qui n'ont pas ou peu de sens pour l'individu » (Adler, 1975)

En 1977, Taft propose six aspects du « choc culturel » basés sur une large revue de littérature. Le choc culturel serait donc défini comme :

" L'effort nécessaire aux adaptations psychologiques, un sentiment de perte et de dépossession au regard du statut social, des amis, du travail, être rejeté ou rejeter les membres de la nouvelle culture, une confusion dans les rôles, les attentes sociales, les valeurs, les sentiments et l'identité, de la surprise, de l'anxiété, même du dégoût ou de l'indignation après avoir pris conscience des différences culturelles, sentiment d'impuissance dû au fait de ne pouvoir s'adapter au nouvel environnement." (Taft, 1977)

A la lumière de cette idée de « stress », Zheng et Berry proposent une redéfinition du choc culturel en 1991 comme étant un "stress d'acculturation" (en lien avec le modèle de Berry qui sera développé peu après) défini comme :

« une forme de stress au sein de laquelle les sources sont identifiées comme étant liées au processus d'acculturation. Il y a un ensemble particulier de comportements liés au stress ayant lieu pendant l'acculturation, comme l'état mental altéré (anxiété, dépression), des sentiments de marginalité et d'aliénation, de hauts niveaux de symptômes psychosomatiques et de confusion identitaire. » (Zheng & Berry, 1991)

Le terme de « choc » ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs, jugé trop négatif ou trop brutal pour décrire une réalité plus nuancée. Berry propose le terme de « stress d'acculturation », permettant d'ancrer la réflexion dans le corpus théorique lié au stress en psychologie (tandis que le concept de « choc » n'a pas de fondements théoriques dans cette même discipline).

Tous inégaux face au "stress d'acculturation"

S'il est admis qu'aujourd'hui la mobilité internationale fait partie intégrante d'une vie des sociétés modernes, c'est loin d'être le cas pour tous. Nos histoires familiales et

notre positionnement social jouent un grand rôle dans notre capacité de « naviguer » entre les mondes (voir l'aspect "compétences interculturelles" évoqué dans le modèle théorique ABC). La question des attaches est aussi essentielle : nous n'avons pas la même capacité de pouvoir créer ou compter sur une communauté (voir les aspects "affectif, et "stress et adaptation" du modèle théorique ABC) tant sur le plan financier que sur le plan du soutien affectif et émotionnel.

Ceux qui ont quitté leur pays avec une identité en souffrance ou en construction sont encore plus sujets à des oscillations de grande intensité au moment de leur retour (c'est le cas notamment des plus jeunes partis avant 25 ans pour plusieurs années à l'étranger).

La question des valeurs et de l'allégeance culturelle peut aussi amener à des cas de grande confusion intérieure au moment du retour. Pour ceux et celles qui ont adopté une stratégie d'acculturation du type "assimilation", qui occulte l'appartenance à la société d'origine, le retour est d'autant plus perturbant et difficile qu'il implique un mouvement identitaire profond.

L'identité complexe de la personne revenue

Cosmopolite, transnational ou multiculturel ?

Qui est le "rentrant" ? Est-ce un « biculturel », un transnational, un multiculturel, un cosmopolite ? Une sorte de « transgenre » qui met la norme à mal, ou bien une simple personne en transition vouée à se réintégrer définitivement quelque part ?

Peu d'études se sont penchées sur la question, sauf dans les pays dits du «Sud» où le «rentrant" est souvent étudié pour son impact sur le développement économique local. Pourtant celui qui revient est un excellent révélateur du modèle politique et culturel en vigueur dans son pays. La manière dont il est perçu et accueilli (ou pas) donne à voir les logiques de la culture dominante. Les modèles politiques déterminent le « vivre ensemble » et le regard porté sur l'altérité. Ainsi le Japon, société très normée et fermée à l'immigration, est cité par de nombreuses recherches interculturelle comme un pays où il est extrêmement difficile de revenir après un séjour prolongé à l'étranger, en comparaison d'un pays comme l'Allemagne ou l'Australie, où le séjour des citoyen.nes à l'étranger fait partie intégrante du mode de vie et de la culture nationale.

Partir, est-ce valorisant ? Est-ce bien pour la France d'avoir environ trois millions de compatriotes installés à l'étranger ? Ont-ils le droit d'exister autrement qu'à travers les cartes postales et les *success story* entrepreneuriales ? Quel regard portons-nous sur les millions de « rentrant.es » sur notre territoire et quelle attention portons-nous à leurs trajectoires, aux impacts non mesurables de la mobilité internationale ? Dans quelle mesure notre société permet qu'ils apportent avec eux les influences extérieures?

Citoyenneté et sentiment d'appartenance

Il y a une différence entre l'appartenance officielle (attestée par le ou les passeports) et le *sentiment* d'appartenance, qui lui peut être différent. Le modèle multiculturel (multiculturalisme) prône la cohabitation pacifique de cultures diverses qui ne cherchent pas à converger vers un modèle unique, mais s'accordent pour respecter un ensemble de valeurs universelles. C'est le modèle politique dominant de sociétés comme le Canada, avec cette idée de la mosaïque culturelle, où chaque culture est respectée dans la mesure où chacun accepte un socle de règles communes. S'il est difficile d'incarner le multiculturalisme sur un territoire, c'est toutefois une philosophie politique aux axes bien différents de notre modèle républicain français, qui lui vise à intégrer tout le monde dans un moule culturel homogène et unique.

Le positionnement social et identitaire du "rentrant" est plus complexe et délicat qu'il n'y paraît : les rentrants représentent une forme d'altérité, qui est presque toujours niée par la société d'accueil.

Il y a aussi un jeu qui s'opère entre la définition que l'individu donne de lui-même (« je suis un citoyen du monde » ou « je suis un franco-allemand ») et le regard porté par la société (définition extérieure), ce dernier pouvant jouer un rôle majeur dans le sentiment de réintégration ou d'exclusion. L'idée de pluralité domine chez les « rentrant.es », quel que soit leur parcours, ce qui contredit cette croyance largement répandue qu'on ne peut avoir qu'une seule vraie appartenance profonde, qu'une « essence identitaire » comme le décrit très bien Amin Maalouf :

« Moitié Français, donc, et moitié Libanais ? Pas du tout ! L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit ni par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un « dosage » particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre » (Amin Maalouf, Les identités meurtrières, p. 8)

Revenir en France : plus difficile qu'ailleurs ?

De l'expérience personnelle à l'expérience collective des rentrants

En raison de notre héritage culturel et notre fonctionnement institutionnel (grandes écoles corporatistes, peu de culture scientifique au sein des élites, peu d'ouverture sur les autres cultures et sur les autres langues, mode de transmission des connaissances linéaire ...), il subsiste un malaise évident autour de la mobilité internationale en France.

Comme si admettre l'existence du reste du monde, des langues, des cultures, des influences serait se départir du rôle auto-proclamé de la France comme symbole des droits de l'Homme, comme pays fort et leader. Un malaise qui se traduit en violence à l'encontre de ceux qui reviennent et que Jean Pautrot, fondateur du cercle Magellan expliquait très clairement lors de son audition au Sénat en Octobre 2015 :

"J'aborderai une dernière question, celle du retour, dont je sais l'importance par mes activités de coaching. L'enquête le montre bien, le retour en France fait peur : 42 % des expatriés ont ce sentiment en tête et seuls 50 % envisagent de revenir. Il faut en être bien conscient, la France est un pays que l'on peut qualifier d'« ethnocentré » : nous restons focalisés sur nous-mêmes et tous ceux qui sont partis sont en quelque sorte considérés comme des « pestiférés ». Le retour est difficile, c'est vrai dans beaucoup de cultures, mais particulièrement chez nous. L'une de mes activités, en tant que coach, consiste justement à aider les expatriés à retrouver leurs marques une fois revenus.

De retour en France, beaucoup démissionnent de leur entreprise et repartent à l'étranger. Ceux qui ont la force de s'y maintenir recueillent généralement les fruits de l'expatriation au deuxième poste, une fois les compétences acquises « revalidées ». J'insiste sur ce point, l'accueil des expatriés de retour en France est un

enjeu majeur. Malheureusement, la situation actuelle est loin d'être favorable, en raison notamment des peurs et des blocages qui taraudent la société française, sur lesquels je ne m'étendrai pas. Pourtant, les expatriés désireux de revenir peuvent incarner des agents de changement de la société : ils ont su vivre dans un milieu différent et ont pris un certain recul."

Jean Pautrot, président du Conseil Magellan de l'International, audition au Sénat du 8 Octobre 2015.

Le manque de données sur cette population des «Français de l'étranger» y est sans doute pour beaucoup. Ce flou entretient tous les fantasmes, y compris sur les questions fiscales qui monopolisent inutilement le débat (0,6% des contribuables Français vivent à l'étranger et payent 1% des impôts sur le revenu).

Pourtant les enjeux de la mobilité d'aujourd'hui (et de demain) sont la fragmentation et la multiplication des expériences migratoires : de moins en moins d'expatriés détachés (employés par une entreprise française) et du mode de socialisation communautaire qui l'accompagne, de plus en plus d'individus mobiles poursuivant des stratégies personnelles propres, qu'elles soient quête des origines, migration économique, ambition d'ascension sociale, voyage initiatique, itinérant ou entrepreneuriat déterritorialisé (dont l'archétype est le « nomade digital »).

A ce sujet [l'amendement de la députée Anne Genetet pour permettre aux Français de créer une micro-entreprise depuis l'étranger a été refusé](#) (proposition émise fin 2018).

« Habités à envisager la France comme un pays d'immigration, nous sommes mal armés vis-à-vis du phénomène de l'émigration. L'appareil statistique ne nous renseigne en rien sur cette émigration qu'il ignore sous l'emprise d'un sens commun selon lequel les Français ne quittent jamais définitivement leur pays mais s'expatrient (temporairement) » (Hervé Le Bras, démographe, mars 2008.)

Vu de France, ceux qui bougent sont définis avant toute chose par leur absence ici, et non leur présence (et leurs actions) ailleurs.

Or nous ne partons plus ensemble, par villages entiers, comme au temps des grandes migratoires coloniales. Ce n'est plus l'État qui nous dit où partir, mais les individus qui exploitent chacun des stratégies personnelles, professionnelles pour construire des trajectoires migratoires uniques dont nous ignorons (presque) tout. Ces choix sont marqués par une forte concurrence sur le marché du travail mondial, et donc de plus en plus caractérisés par des risques importants, assumés entièrement par les familles elles-mêmes.

Revenir : un enjeu universel

Tous ces constats sur les enjeux du retour, ses aspects identitaires mais aussi économiques, et l'éventuelle envie de repartir ne sont pas spécifiques à la France.

De nombreuses études menées dans d'autres pays (Vietnam, États-Unis, Royaume-Uni, etc.) font ressortir l'envie de repartir chez différentes populations parties vivre ailleurs un temps, puis revenues dans leur pays d'origine.

Chez nos voisins européens, où le pourcentage de la population qui vit à l'étranger est plus élevé qu'en France, on constate aussi des difficultés de réinsertion et/ou de valorisation de l'expérience à l'étranger, même si ce n'est pas aussi marqué qu'en France.

On observe que l'âge de la première expérience à l'étranger a un rôle fondamental sur l'envie de repartir. Plus on part jeune, plus on aura tendance à repartir longtemps et dans plusieurs pays. Lorsque l'expatriation ou l'émigration représente une chance d'ascension sociale impossible dans le pays d'origine, elle motive bien évidemment beaucoup plus.

On observe aussi que, parmi les innovateurs, les pionniers et les « éclaireurs » de toute société, figurent en majorité des personnes qui ont vécu dans d'autres pays et d'autres cultures, en contact constant avec la diversité culturelle, souvent elles-mêmes immigrées ou enfants d'immigrés. La littérature abonde depuis plusieurs décennies sur les bienfaits de la diversité au travail, du « melting pot » porteur d'innovation. Pour innover, il faut pouvoir prendre du recul sur le modèle qui nous entoure et qui nous a façonnés. C'est un préalable nécessaire à la relativisation de sa propre culture dans le monde, relativisation qui permet, en retour, de déconstruire ce qui semblait immuable, évident, pour reconstruire, inventer.

Enjeux et cas particuliers

La difficulté d'accompagner les « rentrants »

Tous les professionnels de l'accompagnement le constatent, même aux Etats-Unis, pays pionnier de la recherche en *counseling* interculturel : il est très difficile de mobiliser les « rentrants » et les institutions qui les emploient sur le sujet du retour. Même lorsqu'un programme d'accompagnement performant est offert, les bénéficiaires (qu'ils soient étudiants, salariés ou autres) n'exploitent pas les ressources mises à disposition à moins d'y être contraints par l'organisation.

Le problème du retour est son image : les difficultés associées ne sont jamais anticipées, largement méconnues et donc presque toujours sous-estimées. Un sentiment de honte ou la peur d'être mis en échec peuvent aussi expliquer ce problème de non recours aux services proposés. En France, le problème se situe encore au niveau de l'offre : celle-ci est encore très pauvre, du fait du manque de rentabilité économique en dehors du monde de l'entreprise. Et en entreprise, quelques sociétés d'accompagnement monopolisent ce marché « niche » sans grande remise en question des contenus sur le plan théorique depuis les années 1970 et la fameuse « courbe en U ».

D'un côté les entreprises et institutions qui envoient des gens à l'étranger et les « rapatrient » constatent qu'il n'y a « pas de besoin exprimé », et de l'autre les premiers intéressés refusent d'admettre qu'ils auraient besoin d'aide. On ne veut pas être différent, ni expérimenter de particularité sujette à débats. Etre un « returnee » peut être source de mise à l'écart. En France, être un « rentrant » c'est entrer dans une minorité non reconnue, pas vraiment constituée, sans existence politique, et surtout soumise à la violence politique de la majorité sédentaire.

Cette violence s'exerce de manière très visible en entreprise : même si plus de la moitié des cadres revenus démissionnent dans les deux ans après le retour, peu de

sociétés sont capables d'identifier la source de ce mal-être et de mettre en œuvre des solutions concrètes pour y remédier.

Seules les professions pour lesquelles le décalage est un peu plus socialement admis (humanitaires, militaires, etc.) ont recours à des dispositifs d'accompagnement lors de leur retour. Là encore tout cela relève de l'intime, du secret, du médical, et donc de l'individu et de son expérience que l'on suppose traumatique, que l'on confie à demi-mots derrière les stores du cabinet du psychologue.

Le retour des enfants

Les enfants sont les grands oubliés de l'accompagnement psychologique lié à la mobilité alors qu'ils ont particulièrement besoin d'être suivis à leur retour en France. On a encore trop souvent tendance à considérer les enfants comme des éponges culturelles, des "suiveurs nés" qui posséderaient des capacités d'adaptation plus développées que les adultes. Or, les enfants sont aussi plus sensibles, et les manifestations psychologiques d'un retour de l'étranger chez l'enfant ne sont pas à prendre à la légère.

"Durant leur vie d'expatriation, la majorité des ETC (Enfants de la Troisième Culture, NDLR) ont été perçus comme des étrangers. Ils se sont habitués à ce statut dans leur façon de vivre en société. Lors de leur retour en France, ils ne ressembleront pas à leurs camarades sans que cela se décèle au premier abord. Les attentes seront alors faussées de part et d'autre. Leurs pairs attendront d'eux qu'ils réagissent « comme tout le monde » et se retrouveront face à des extraterrestres qui ne connaissent pas les basiques de la mode du moment. Eux-mêmes s'attendent à ce qu'on les considère comme étrangers alors qu'ils ne le sont plus. Ils n'auront plus de prétexte pour excuser leurs bizarreries culturelles ou leurs faux pas sociaux.

Pour l'ETC, se sentir différent dans un environnement homogène n'a rien à voir avec ce qu'il a connu. Il ne sait pas utiliser les bons mots, son humour n'a rien d'humoristique, il ne connaît pas les dernières séries TV ou les derniers jeux à la mode. Et personne ne le lui pardonne. Sa différence le rend presque suspect." (Gylbert, 2014)

Bien préparer ses enfants à revenir en France, c'est d'abord entamer avec eux le plus tôt possible un dialogue franc et ouvert sur le retour en France, leurs impressions et leurs craintes éventuelles. Les enfants expérimentent le stress d'ajustement lors du retour au même titre que leurs parents. Ils éprouvent tout autant de difficultés à retrouver leurs marques, surtout à l'école, où leurs camarades et le personnel éducatif ne font pas toujours preuve d'ouverture d'esprit.

Le plus important est d'écouter ces enfants nouvellement arrivés en France, de dérouler avec eux les grandes étapes des mois à venir afin qu'ils puissent construire ce parcours dans leur esprit et avoir un horizon clair et rassurant. Maintenir cette qualité de dialogue et d'écoute est essentiel tout au long du retour, et même plusieurs mois après celui-ci.

Un voyage dans l'ancien pays de résidence est vivement conseillé dans la mesure du possible, idéalement un à deux ans après le retour en France. Revoir « son » ancien pays permet à l'enfant de se rassurer sur le fait que son passé soit bien ancré dans un lieu réel, mais aussi de mettre son passé proche en lien avec son présent, de prendre la mesure du chemin qu'il a parcouru. En France, des rencontres avec des familles expatriées et leurs enfants peuvent être très bénéfiques pour que l'enfant renoue avec l'univers international qui est le sien.

Retour et épuisement professionnel

Sujet encore tabou, le retour pour cause de *burnout* est pourtant une réalité sur laquelle il reste difficile de trouver des données. Travailler dans une autre culture, à un

autre rythme, selon d'autres valeurs, dans un tout autre contexte et souvent de manière assez isolée l'est encore plus. La difficulté additionnelle vient aussi du fait du manque de reconnaissance dont peuvent faire preuve les interlocuteurs en France après le retour face à la masse de travail fournie à l'étranger.

C'est personnellement ce que j'ai vécu quand les problèmes à la maison sont venus s'ajouter à une situation déjà très exigeante au travail, et de nombreux témoignages à ce sujet me sont régulièrement adressés. Il faut impérativement chercher de l'aide auprès d'un thérapeute (il en existe de plus en plus qui se spécialisent dans les souffrances liées au travail) ou d'une structure spécialisée.

En France, il est légalement possible de faire reconnaître le *burnout* comme maladie professionnelle, mais les médecins qui reconnaissent la maladie et peuvent la diagnostiquer sont encore rares. En France, une association se bat pour faire reconnaître le burnout et soutenir tous ceux qui en sont victimes : asso-franceburnout.fr.

De nombreux ouvrages peuvent également aider à prendre conscience de ce qui se passe et à comprendre les mécanismes à l'œuvre pour trouver des solutions, comme "Burnout - Des solutions pour se préserver et pour agir" de Christina Maslach, réédité en 2016, et "Se reconstruire après un burnout", de Sabine Bataille, publié en 2015. Marie-Cécile Paccard et Goulven Champenois coaniment [une publication sur Medium](#) afin de rassembler des témoignages sur le burnout.

Il n'y a pas de honte à avoir lorsque le surmenage survient. Il est impératif de prendre soin de sa santé et d'accepter l'aide de son entourage même si c'est parfois difficile. Le soutien d'un psychologue peut vraiment faire la différence.

Où trouver de l'aide ?

L'annuaire du soin post-retour

RetourFrance.fr édite un petit annuaire de psychologues avec une compétence interculturelle et/ou la mobilité et le plurilinguisme. Y figurent une trentaine de professionnels (psychologues, médecins, psychiatres) ainsi que les numéros et réseaux à connaître (Eutelmed et PsyExpat). La version 2020 est disponible en téléchargement direct sur notre site :

https://retourFrance.fr/wp-content/uploads/2020/01/annuaire_soin-2020-full.pdf

Soutien de la communauté

De plus en plus de réseaux d'anciens expatriés émergent aussi grâce au travail de citoyens et de modérateurs engagés ! Voici la liste des communautés liées à Retour en France :

Groupe d'Ex-Expat à Paris :

www.facebook.com/groups/1300946213283912

Groupe Ex-Expat Montpellier :

www.facebook.com/groups/287235818331537

Groupe Anciens expats Lyon :

www.facebook.com/groups/207006739763968

Groupe anciens expats Bordeaux :

www.facebook.com/groups/1362660607084059

Groupe anciens expats Strasbourg :

www.facebook.com/groups/1862654430676403

Groupe Retour en France depuis le Québec :

www.facebook.com/groups/1702468549973503

Groupe des professionnels de la « com » de retour en France :

www.facebook.com/groups/comdailleurs

Groupe Expat Nana séparées, divorcées :

www.facebook.com/groups/1458035497547865

Chapitre 2 : Le retour administratif

Service public et retour

"Les difficultés rencontrées en France sont largement liées au fait que les personnes ne maîtrisent pas (ou plus) les rouages de l'administration française. Ces difficultés sont accentuées dans les cas où les intéressés ressentent un décalage culturel avec le pays d'expatriation, dont les services administratifs peuvent être jugés – à tort ou à raison – « en avance » ou « plus compréhensifs » (ex. : pays anglo-saxons, pays scandinaves). Nombreux sont ceux qui ne savent plus qui contacter et dans quel ordre, ne savent quels sont les dispositifs de droit et les prestations qui peuvent les concerner, leurs critères d'éligibilité, et les formalités pour y accéder. Et faute d'interlocuteur privilégié clairement identifiable, ils font part d'une expérience globalement négative dans leur prise de contact avec les administrations."

Conway-Mouret, 2015, "Le retour en France des Français de l'étranger", p. 24.

Le terme administratif de « Français.es de l'étranger » ne reflète plus vraiment la réalité démographique et par ailleurs, administrative, des Français.es mobiles. Il faudrait parler de mobilité des Français.es, et aborder le sujet comme une politique publique transversale à concevoir, comme on le ferait sur des questions de santé, de sécurité ou d'alimentation. Ainsi l'on discuterait enfin concrètement des enjeux liés à la mobilité (logistique, éducation, psychologie, suivi administratif, etc.), au lieu de discuter sur une communauté de personnes dont l'homogénéité n'est plus démontrée par les statistiques depuis au moins quinze ans. Il faut partir du principe qu'aujourd'hui, tout le monde peut et va bouger au cours de sa vie, partir, revenir, repartir plusieurs fois et qu'il est indispensable que le service public soit aussi efficace à l'étranger qu'en

France et qu'il n'y ait pas de rupture administrative pour le citoyen qui déménage entre les pays. De véritables parcours usagers à sont à repenser.

Dans le passé il y eu la Maison des Français de l'étranger (MFE), service du ministère des Affaires étrangères créé en 1992 et fermé en 2014, qui avait justement pour mandat de renseigner et d'orienter toutes les personnes souhaitant partir ou revenir. Les services proposés via la MFE ont été plus ou moins rapatriés sur la nouvelle page Facebook de la direction des Français à l'étranger, Pégase. La fermeture du lieu physique est aussi liée à un très faible taux de fréquentation du lieu d'accueil physique de la MFE à Paris... ce qui n'est pas surprenant. Il manque un véritable maillage territorial compétent qui puisse prendre en charge les personnes mobiles, un guichet unique comme évoqué depuis plusieurs années dans les rapports au Premier Ministre sur le sujet du retour.

Ce qui fait défaut en France sur le sujet de la mobilité internationale, c'est encore une culture du « parcours usager » : c'est à dire une manière de structurer les services pour assurer une fluidité parfaite et un processus simple pour l'utilisateur avant tout. Cela n'est pas antinomique avec la nécessité de simplifier aussi le travail des administrations, bien au contraire.

Le problème du mandat

Le problème demeure : soit l'on se trouve en France et on relève des administrations locales, soit l'on se trouve à l'étranger et on relève des consulats.

Le problème est donc celui du mandat : chaque administration a un mandat bien précis et ne peut pas interférer ou communiquer avec les autres pour des raisons de confidentialité des données. Et à l'étranger, le consulat remplit son rôle quand il s'agit de faire refaire un passeport ou d'obtenir un justificatif quelconque, mais la mission de conseil et d'orientation n'est pas toujours remplie, de même que la liaison avec les administrations en France. Il suffit de voir le nombre de dossiers administratifs envoyés

chaque année aux associations ou aux députés eux-mêmes, en personne, qui sont contactés directement car les expatriés en demande n'ont pas accès aux services dont ils ont besoin à l'étranger. La question est donc : « Qui a le mandat pour accompagner les Français mobiles ? » . Il n'existe aucune institution pouvant agir de manière transversale, et le problème demeurera tant qu'il n'y aura pas d'organe d'État chargé de la «mobilité internationale des Français».

Voilà donc une population (estimée entre 2,5 et 3,5 millions de personnes selon les sources, soit l'équivalent de Paris) que l'État ne connaît pas et qui est administrativement en partie déconnectée des services de base. Si la moitié des parisiens connaissaient de telles incohérences dans leur vie administrative, il est certain qu'on aurait agit ! Mais les Français.es mobiles sont par définition éloigné.es et dispersé.es. Ils n'ont pas la même visibilité. Il est aussi normal lorsque l'on part et que l'on se concentre sur son projet à l'étranger de ne pas se soucier sans cesse du suivi administratif avec la France. Les services devraient soutenir et accompagner les personnes mobiles et non constituer des obstacles supplémentaires à leur mobilité.

Le [rapport 2018 sur "La mobilité internationale des Français.es"](#) de la députée Anne Genetet comporte un chapitre très fourni sur le retour et les progrès à faire en matière de simplification administrative, tout en admettant que peu de recommandations du précédent rapport (celui de 2015, sur "le retour des Français en France" par la sénatrice H.Conway-Mouret) ont été appliquées à ce jour.

"Si la France souhaite mettre en place une vraie mobilité internationale en mesure de marier l'épanouissement personnel de ses citoyens avec son propre développement, il est essentiel que les passerelles menant au retour soient tout aussi fluides et efficaces que celles menant au départ. Ces passerelles sont pourtant identifiées depuis longtemps, comme la section précédente sur le rapport CONWAY-MOURET en témoigne." (Anne Genetet, rapport 2018 sur la mobilité internationale des Français, p. 250.)

Précisions utiles

Nous traitons dans ce chapitre des cas les plus courants. Certaines situations professionnelles, familiales ou médicales peuvent nécessiter des démarches complémentaires. Il ne faut pas hésiter à contacter le consulat de France de son pays de résidence pour obtenir des précisions.

RetourenFrance.fr est un projet citoyen visant à informer le grand public, il ne saurait se substituer à une administration publique pour traiter les questions concernant les dossiers personnels des “rentrant.es”.

Il est recommandé de commencer les démarches trois mois avant la date du retour et la récolte d'informations six mois avant, surtout s'il y a un.e conjoint.e étrangère et/ou des enfants pour qui des formalités additionnelles seront requises. Nous présentons d'abord les formalités les plus courantes dans l'ordre d'importance et de priorité. Pour les PVTistes, étudiants, VIE et VAE, les démarches sont moindres car la mobilité est généralement courte et la résidence fiscale est demeurée en France. La seule formalité supplémentaire concerne les PVTistes, avec le formulaire de *tax back* pour certains pays. Toutes les informations utiles se trouvent aisément sur le forum de PVTistes.net et sur les sites des gouvernements concernés.

Pour les expatriés détachés (envoyés à l'étranger par une entreprise française), l'entreprise prend généralement en charge ce qui concerne la sécurité sociale, la relocalisation (déménagement, etc.) et/ou dans certains cas (c'est de plus en plus rare) l'inscription scolaire des enfants. Il faut absolument vérifier auprès de sa direction et des différentes administrations que les choses ont bien été prises en charge car le suivi administratif est de moins en moins assuré.

Annuaire administratif

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

Site web : <http://www.caf.fr/>

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Site web : <https://www.ameli.fr/>

CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Site web : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html>

Pôle Emploi : Organisme en charge de l'assurance chômage, de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Site web : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Pôle Emploi Services :

Service Mobilité Internationale de Pôle emploi services

TSA 10107

92891 Nanterre Cedex 9

expatriation@pole-emploi.net

Tel. (+33) (0)1 46 52 97 00

Service de impôts pour les non résidents :

Téléphone : +33 (0) 1 57 33 83 00

Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

E-mail : sip.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Adresse postale : 10, rue du Centre - TSA 10010

93465 Noisy-Le- Grand Cedex

CLEISS : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale. Etablissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale.

11 rue de la tour des Dames

75436 Paris cedex 09

Tél: +33 (0)1 45 26 33 41

Les outils administratifs à connaître

Le simulateur “retour en France”

Le simulateur « Retour en France » est né du rapport au Premier ministre de la sénatrice Conway-Mouret paru en 2015. Il figurait parmi de nombreuses autres recommandations concernant l'amélioration des parcours usagers des personnes revenant en France. Le simulateur a été créé fin 2015 par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP).

Le simulateur n'est toutefois qu'un outil d'information et d'orientation. Il ne permet pas d'effectuer directement les démarches, mais il facilite l'organisation du retour grâce à une check-list sur mesure qui prend en compte les paramètres de votre situation avant et après le retour.

À la fin de la simulation, vous pouvez télécharger sous format PDF votre liste ou l'imprimer, et ainsi la partager avec les membres de la famille. L'outil est resté aux mains du Ministère des Affaires Étrangères depuis sa création et va être intégré sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) courant 2020 : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43958> .

Le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Tout ce qu'il faut savoir sur l'administratif en France y figure. C'est un site extrêmement complet, fiable et régulièrement mis à jour par l'administration. La page "Je reviens en France" fait une bonne synthèse des démarches à effectuer avec de nombreux liens vers tous les outils et simulateurs existants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32823> .

La page "Quelle assurance maladie au retour après avoir travaillé comme expatrié" est également très utile :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32824>

On y trouve aussi une section dédiée aux impôts sur le revenu l'année du retour : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31443>

Le registre consulaire

Il est désormais possible de s'inscrire, se désinscrire et obtenir des justificatifs en ligne sans avoir besoin de se déplacer jusqu'au consulat. Un progrès non négligeable, car il est désormais possible de télécharger ses attestations même après le retour, ce qui s'avère extrêmement utile.

Dans le cas d'un retour en France, il faut signaler son départ et demander sa radiation du registre (cela ne vaut que pour ceux qui été inscrits, bien entendu). Le certificat de radiation vous sera utile en France afin de justifier de votre séjour à l'étranger auprès de toutes les administrations. La procédure est expliquée ici : <http://service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

L' accueil des étrangers

La DILA (qui gère aussi le site service-public.fr) a mis à disposition une plateforme d'information et d'orientation pour l'accueil des personnes n'ayant pas la nationalité française : <http://accueil-etrangers.gouv.fr/>

L'outil est très utile aux couples binationaux, entre autre, qui sont nombreux dans la population des "retrants", afin de pouvoir connaître les démarches à effectuer pour le conjoint ou la conjointe n'ayant pas la nationalité française.

Le site du Ministère des Affaires Étrangères

La page consacrée au retour en France du site du ministère des Affaires étrangères a été mise à jour et enrichie. Il s'agit désormais d'une plateforme détaillée sur tous les aspects administratifs du retour, y compris sur la retraite, les formalités douanières, la scolarité, etc.

Préparer son retour en France, sur le site du Ministère des Affaires Etrangères :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-retour-en-france/formalites-avant-le-retour/article/demarches-utiles>

Retour avec pas ou peu de ressources financières

D'après notre étude 2019 sur le parcours des "rentrant.es", environ les deux tiers des personnes de retour n'ont pas d'emploi et une personne sur cinq a recours au RSA après son retour. Il existe une véritable précarité post-retour, plus ou moins temporaire, que nous voudrions analyser dans la prochaine étude "retour en France" car elle n'est documentée nulle part.

Les taux de non recours sont aussi à prendre en considération (ce taux était de 50% en 2011 pour le RSA et de 36% en 2016), indiquant qu'une proportion sans doute plus élevée encore se trouve en situation de précarité et ne connaît pas les aides existantes ou ne sait pas comment faire pour les demander.

Les mutuelles pour personnes à faibles ressources (anciennement CMU-C et ACS, aujourd'hui regroupées sous l'appellation de Complémentaire Santé Solidaire, ou CSS) n'étaient pas réclamées par les personnes y ayant droit à hauteur de 70% pour l'ACS et 34% pour la CMU-C en 2016.

Pour se renseigner sur l'ensemble des aides accessibles en France, un site unique permet d'effectuer une simulation : <https://mes-aides.gouv.fr/> .

Le délai de carence de trois mois (CPAM et CAF)

Pourquoi existe-t-il un délai de trois mois avant de pouvoir retrouver une couverture santé en France et demander les prestations sociales de la CAF, même pour les citoyen.nes français.es ? Ce délai de trois mois pendant lequel les “rentrant.es” ne peuvent pas être couverts par l’assurance maladie ni demander les aides de la CAF fait l’objet d’un débat politique depuis de nombreuses années. Certains font valoir que tous les résidents sur le territoire français, qu’ils soient étrangers ou citoyens français, doivent avoir une égalité d’accès à la couverture santé. Pour maintenir cette égalité, on impose à tous (étrangers nouveaux arrivés en France et Français qui rentrent chez eux) la même carence de trois mois.

Pour d’autres, le fait d’être citoyen français devrait permettre d’accéder prioritairement à la couverture santé, sans avoir à justifier de sa résidence sur le territoire depuis trois mois.

Comment faire pour pallier ce délai de trois mois sans assurance santé ? Il n’existe malheureusement que des solutions de substitution pour pallier ces trois mois sans assurance maladie. Les personnes qui touchent un salaire, des allocations chômage ou une pension de retraite dès leur retour ne sont pas concernées. Le problème se pose pour les personnes qui n’ont aucune ressource au moment du retour, soit la majorité des “rentrant.es”.

Etre dans une situation de maladie grave qui nécessite la non interruption des soins

Cela nécessite toutefois de faire une demande anticipée car des examens médicaux sont requis. Il ne faut pas hésiter à contacter le consulat en amont du retour pour connaître la marche à suivre :

«Le rattachement (à la sécurité sociale) sur critère de résidence sans délai du ressortissant de nationalité française ne disposant d’aucune couverture sociale à son retour de l’étranger est possible, après examen circonstancié de sa situation (ur-

gence médicale, traitements lourds, enfants à charge...), et sous réserve d'attester sur l'honneur de son intention de résider en France au moins 3 mois. (LR-DDGOS-52/2016 du 29/07/2016)» (correspondance avec un cadre de la CPAM en date du 23 Novembre 2018).

Bénéficiaire d'un transfert de droits.

Tous les pays de l'Union Européenne (UE) permettent le transfert des droits vers la France d'un citoyen français, sous certaines conditions. Il faut se renseigner auprès du CLEISS et de la caisse d'assurance maladie du pays de résidence pour en connaître les modalités. Le formulaire à faire remplir à l'étranger et à transmettre à la CPAM en France est le **S1**.

Bénéficiaire d'un accord bilatéral.

Hors UE, certains pays ont des accords bilatéraux avec la France en matière d'assurance santé permettant, sous certaines conditions, d'être couvert lors du retour. Il faut là encore se renseigner auprès du CLEISS et de la caisse d'assurance maladie du pays de résidence pour connaître les conditions et les modalités des accords.

Être assuré à la caisse des Français de l'étranger (CFE)

La CFE couvre automatiquement ses assurés pour les trois mois qui suivent la date de leur retour.

Maintenir son assurance privée internationale.

Certains contrats privés souscrits à l'étranger type Mondial Assistance ne prennent pas fin lors du retour. Il faut se renseigner auprès de son assureur.

Prendre une assurance privée spécialisée dans les retours

Il existe des produits d'assurance spécialement conçus pour répondre à ce manque de trois mois (abonnement avec facturation mensuelle). Chapka Assurance propose un produit de ce type par exemple.

Dans tous les cas, et une fois le délai de carence passé, il faut faire la démarche de se réaffilier à la sécurité sociale via un formulaire unique : le S1106 qui peut être téléchargé ici :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/168/s1106_puma_demande_od_remp.pdf .

La complémentaire santé solidaire CSS

Depuis Novembre 2019, la Complémentaire Santé Solidaire remplace la CMU-C et l'ACS, deux dispositifs complémentaires qui permettaient aux personnes à faibles ressources de bénéficier d'une mutuelle gratuite ou à moindre coût. Ces derniers connaissent toutefois un important taux de non recours aux droits.

La CSS est accessible aux bénéficiaires du RSA entre autres, et à toutes les personnes dont les ressources se situent sous un certain seuil. Elle sera gratuite pour les personnes qui disposent de moins de 746 euros par mois (pour une personne seule) et reviendra à moins d'un euro par jour pour les personnes vivant seules et n'ayant pas plus de 1007 euros par mois de revenu.

Les modalités de la CSS ainsi que les seuils correspondants sont détaillées sur ce document du Ministère des Solidarités et de la Santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_complementaire_sante_solidaire_vdef.pdf

Toutes les informations sur la demande de CSS est disponible ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>

Obtenir un avis de non imposition (ASDIR)

Véritable casse-tête pour certains, démarche facile pour d'autres, l'obtention d'un avis de non-imposition pour l'année précédant le retour est très variable d'un guichet à l'autre.

Ce document (un avis d'imposition indiquant le montant « 0 ») permet de justifier de faibles ressources auprès de différentes administrations comme la CAF. Il pouvait également être demandé pour l'obtention d'un logement, car il prouve l'historique du foyer sur le territoire français.

Depuis 2016, il a été remplacé par l'ASDIR (Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur le Revenu) qui fait désormais office de document officiel en matière de justificatif d'imposition.

En 2019, l'Etat a rendu obligatoire la déclaration de revenu en ligne. Ce nouveau document ASDIR ne peut donc s'obtenir qu'en ligne sur impot.gouv.fr. Il faut donc pouvoir se connecter sur ce site pour l'obtenir, ce qui n'est pas toujours chose aisée quand on ne connaît pas son revenu fiscal de référence (puisqu'on était à l'étranger les dernières années).

Si vous êtes restés résident fiscal en France et que vous avez continué de déclarer vos impôts en France pendant le séjour à l'étranger, il n'y a pas de difficulté particulière. En revanche si vous devez réintégrer le système fiscal français, il est recommandé de se rendre au centre local des impôts (SIP) afin d'obtenir ses identifiants de connexion sur impots.gouv.fr.

Théoriquement les documents étrangers ne peuvent être refusés par l'administration (avis d'imposition étranger). En pratique, sauf traduction assermentée à vos frais, l'ASDIR sera exigé pour de nombreuses démarches administratives.

En cas de difficultés avec le centre des impôts local, il ne faut pas hésiter à contacter le service des impôts des particuliers non-résidents, spécialisé dans les problématiques de mobilité internationale.

Dossiers thématiques

Le logement

La recherche du logement est un point critique du retour en France. C'est le point critique le plus cité par les personnes interrogées dans le rapport 2015 remis au Premier ministre sur le retour et le principal obstacle à une réinstallation durable, en plus des difficultés d'ordre professionnel.

Les règles sont strictes en matière d'accession au logement : impossible de payer un an de loyer à l'avance, même quand on en a les moyens. Il faut presque toujours fournir des fiches de paie, un avis d'imposition et/ou un contrat de travail (CDI). Un CDI avec petit salaire ouvre plus de portes qu'un CDD ou un contrat d'indépendant avec un salaire plus important. Ce qui compte pour les propriétaires, c'est de pouvoir garantir la régularité des paiements sur le long terme. Ainsi, bon nombre de propriétaires exigent aussi un revenu deux à trois fois supérieur au montant du loyer... et ne sont pas séduits par un locataire qui pourtant peut payer plusieurs mois de loyers d'avance, ce qui est souvent le cas des "rentrant.es".

"La meilleure façon pour les personnes de retour de l'étranger de trouver un logement à leur retour en France est encore, pour celles qui le peuvent, de récupérer celui qu'elles occupaient avant leur départ" (Conway-Mouret, 2015)

Pour toutes les informations administratives sur la location immobilière en France, voir cette page du site service-public.fr :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349> .

Le dispositif VISALE

Un nouveau dispositif d'état nommé Visale a été lancé en janvier 2016 pour permettre à tous les salariés précaires du privé (CDD, CDI en période d'essai, etc.) ainsi

qu'aux travailleurs de moins de trente ans de bénéficier d'une garantie qui assure le bailleur du paiement des loyers en cas d'impayés. En clair, plus besoin de garants ni de CDI pour obtenir un logement en location ! Voir les conditions ici sur le site visale.fr.

Documents étrangers

Depuis le 8 novembre 2015, les propriétaires de logement et les agents immobiliers sont obligés d'accepter ces documents pour une personne qui ne dispose pas de justificatifs fiscaux français récents. Il en est de même pour les fiches de paie étrangères qui doivent obligatoirement être acceptées. Dans les faits cependant, les pratiques sélectives à cet égard demeurent.

Agences immobilières

Les agences immobilières offrent des catalogues diversifiés de biens immobiliers à vendre ou à louer. Elles peuvent vous aider dans le cadre d'une recherche de location (visites, rédaction des contrats de location, état des lieux) et permettre d'accéder à quelques bons plans disponibles à la location tout de suite. Évidemment, ces services ont un coût, souvent important. Sachez tout de même que les frais d'agence sont plafonnés par la loi Alur du 15 septembre 2014 au prorata de la surface du bien et du zonage. Ainsi, pour un loyer mensuel de 1 000 €, les frais d'agence ne peuvent dépasser 900 €, même dans les quartiers les plus chers.

Sachez que si ni vous ni votre conjoint n'êtes en CDI ou ne percevez d'allocations-chômage ou de retraite, les agences rejeteront sûrement votre dossier. Leur souci est de s'assurer que vos revenus sont stables. Les agences étant assujetties à des lois strictes en matière d'assurance loyer, elles ne peuvent que rarement accepter des dossiers qui n'ont pas beaucoup de chance d'être acceptés lors de la vérification de l'assureur. En effet, l'acteur qui décide de la validité de votre dossier n'est pas l'agence mais l'entreprise qui va assurer le propriétaire du paiement régulier des loy-

ers. C'est cet organisme assureur qui valide ou invalide le contrat de location entre le propriétaire et les futurs locataires, au regard de la solidité financière des locataires (basée sur leur capacité à pouvoir payer le loyer durablement).

Certaines agences refusent ainsi d'entrée de jeu les dossiers "risqués", tandis que d'autres peuvent accepter sous certaines conditions (un locataire sans emploi, mais avec un garant qui répond aux critères de l'organisme assureur : une personne en CDI ou à la retraite, etc.). Quoi qu'il en soit, cela vaut toujours la peine d'aller frapper à la porte de plusieurs agences, son dossier sous le bras, jusqu'à tomber sur l'agence qui ouvrira sa porte.

Combien faut-il prévoir pour louer un logement ?

En général, la caution représente un mois de loyer (il est illégal de demander plus), et il faudra payer le premier mois de loyer d'avance. Ainsi, pour un loyer de 1000 €, il faudra déboursier environ 2 000 € à la signature du bail (en passant par un particulier), jusqu'à 3 000 € en passant par une agence.

Il ne faut pas oublier d'ajouter l'assurance habitation, obligatoire pour pouvoir signer le bail de location, qui coûte entre 25 € et 200 € par mois en fonction du bien.

Louer à un particulier

La location de particulier à particulier peut être plus souple et plus rapide que via les agences. Mais tout dépend sur qui on « tombe ». En effet, certains particuliers sont encore plus exigeants que les agences car ils se soucient davantage du bien loué et veulent à tout prix éviter d'avoir des soucis à l'avenir (surtout s'ils en ont déjà eu par le passé). Cependant, les particuliers sont souvent plus ouverts aux arrangements que les agences lorsque le locataire n'a pas de CDI.

Quelle que soit la nature de l'arrangement avec le propriétaire, il faut toujours signer un bail et réclamer des quittances de loyer, ainsi qu'une reconnaissance de dette pour toute somme versée à titre de dépôt de garantie ou de caution. Le dispositif Visale permet également de constituer un dossier de location auprès d'un bailleur particulier.

Colocations

Solution temporaire intéressante ou véritable choix de vie plus durable, la colocation a de plus en plus de succès en France, surtout en région parisienne, où les loyers sont élevés. Malheureusement, beaucoup de colocataires sont devenus aussi exigeants que certains propriétaires avec leurs futurs « colocs » et peuvent également demander des preuves de revenus réguliers.

Dans une colocation, le loyer doit être payé conjointement par les différents locataires du bien. Cela signifie que, dans certains cas, le propriétaire ne peut pas attaquer individuellement les mauvais payeurs, mais peut se retourner contre le plus solvable de tous pour obtenir son loyer. Les membres d'une colocation se doivent donc d'être prudents lorsqu'ils accueillent un nouveau membre sur leur bail, car en cas de non-paiement, ils n'ont pas vraiment de recours légal, si ce n'est rendre la vie impossible au mauvais payeur pour qu'il cède, ou s'en aille.

Pour connaître toutes les modalités légales et administratives sur la colocation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34661>.

L'assurance maladie

Après le logement, c'est le deuxième souci principal des "rentrant.es".

Cette section fournit une vue d'ensemble des informations utiles en matière d'assurance maladie, mais ne peut traiter de tous les cas particuliers. Le site de référence où retrouver toutes les informations sur la sécurité sociale en France est ameli.fr.

Si vous êtes encore à l'étranger et que vous souhaitez vous informer sur l'assurance maladie en situation d'expatriation, une fiche pratique interactive est disponible :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F407>

La loi PUMA change tout depuis 2016

La loi sur la protection universelle maladie (PUMA) a été adoptée en 2016. Concrètement, cela signifie que, désormais, toutes les personnes qui travaillent ou qui résident en France de manière stable (depuis au moins trois mois) bénéficient d'une couverture santé minimale à vie, sans avoir besoin de justifier régulièrement de leur situation professionnelle ou maritale. La notion de rattachement et d'ayant droit est progressivement supprimée pour les personnes majeures.

Pour s'affilier à la sécurité sociale dès le retour, que l'on travaille ou non tout de suite, il suffit désormais de remplir un seul formulaire : le formulaire d'affiliation au régime général sur critère de résidence. (S1106) qui peut être téléchargé ici :

https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/168/s1106_puma_demande_od_remp.pdf .

Les pièces justificatives à joindre sont simples : une copie de la carte d'identité ou du passeport, un justificatif de domicile prouvant la résidence stable depuis trois mois (bail, quittance de loyer, etc.), un RIB, et un formulaire pour le rattachement des enfants le cas échéant.

Attention : il subsiste un délai de carence de trois mois entre la date du retour et la date d'éligibilité à l'assurance maladie universelle si vous ne travaillez pas en France tout de suite, puisqu'il faut pouvoir justifier d'une résidence stable depuis au moins trois mois sur le territoire pour déposer son dossier.

Pour effectuer la plupart des formalités et suivre l'évolution de son dossier, on peut se connecter sur ameli.fr (il faut son numéro de sécurité sociale, et un code qui est envoyé sur demande par e-mail ou courrier pour ce faire). On préférera l'envoi du code par e-mail, car l'envoi par courrier est long et se base sur la dernière adresse connue en France. Sinon, il est parfois plus rapide de contacter le 3646 par téléphone ou de se rendre en personne à la CPAM la plus proche pour rencontrer un conseiller. Le tout sans oublier de se munir de son numéro de sécurité sociale !

Les personnes qui reviennent de VIE ne sont pas tenues de justifier de leur résidence stable en France. Elles peuvent se réaffilier au régime général dès le retour sans délai de carence.

J'ai perdu/je n'ai pas de numéro de sécurité sociale

Une personne de nationalité française, née en France ou à l'étranger, a un numéro de sécurité sociale attribué à vie.

Le NIR (numéro d'inscription), créé à partir de l'état civil, est composé des 13 chiffres suivants :

- sexe (1er chiffre) : 1 pour les hommes, 2 pour les femmes ;
- année de naissance (les 2 chiffres suivants) ;
- mois de naissance (les 2 chiffres suivants) ;
- lieu de naissance (les 5 chiffres ou caractères suivants) ;

- numéro d'ordre permettant de distinguer les personnes nées au même lieu à la même période (les 3 chiffres suivants).

Ces chiffres sont gérés par l'INSEE. N'importe quel agent de la sécurité sociale peut retrouver votre numéro avec une pièce d'identité. Il vous suffit de vous rendre à un guichet CPAM proche de chez vous avec votre passeport ou votre carte d'identité.

Grâce à la nouvelle loi PUMA de simplification, il est possible de demander un numéro de sécurité sociale (valable uniquement pour ceux qui n'en ont jamais eu dans le passé) via le formulaire d'affiliation au régime général sur critère de résidence. Il faut simplement fournir une pièce justificative supplémentaire, qui diffère selon que l'on est né en France ou à l'étranger.

Pour tout savoir de l'affiliation à l'assurance maladie :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31750>

Femmes enceintes

Pour celles qui sont enceintes au moment du retour en France, il faut prendre rendez-vous le plus tôt possible chez votre médecin afin qu'il délivre une *déclaration de grossesse* (à faire remplir avant la 14^e semaine de grossesse idéalement). Cette déclaration peut se faire via un formulaire papier ou directement en ligne par le praticien. Le délai de 14 semaines est imposé par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Si vous souhaitez bénéficier de la prime à la naissance il est essentiel de respecter ce délai (en fonction de votre situation). Par ailleurs l'assurance maladie encourage fortement les femmes enceintes à déclarer leur grossesse avant la fin du premier trimestre afin de bénéficier de manière optimale des dispositifs d'information et d'accompagnement prévus. Cependant attention le délai de carence de trois mois peut s'appliquer si vous n'avez pas de ressources (salaires ou allocations chômage) à votre retour : il convient de bien vous renseigner sur vos options dans le pays de résidence

et/ou en France en fonction du stade d'avancement de la grossesse au moment du retour.

La grossesse ne constitue malheureusement pas un motif d'exemption du délai de carence de trois mois pour les personnes n'ayant aucune couverture maladie.

Le suivi de grossesse

Le gynécologue ou le médecin généraliste peut procéder à l'inscription à la maternité, sur votre demande afin de pouvoir y réserver le plus tôt possible une place pour les séances de préparation à l'accouchement et, bien sûr, pour l'accouchement lui-même. Un carnet de santé maternité est également envoyé à la future mère pour le suivi médical de la grossesse. L'ensemble des examens à effectuer y sont consignés.

Toutes les informations sur le carnet de santé maternité et la prise en charge par la sécurité sociale des examens de grossesse jusqu'à l'accouchement sont disponibles sur ces pages : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F963>.

A partir de Mai 2020, un "entretien prénatal précoce" sera obligatoire en vertu de la nouvelle loi de financement de la sécurité sociale.

Bon à savoir : il existe partout en France des protections maternelle et infantile (PMI) qui proposent des soins gratuits pour tous les bénéficiaires de l'assurance maladie. Ces centres rassemblent des psychologues, gynécologues, sages-femmes, etc. qui assurent le suivi de grossesse, la préparation à l'accouchement et le suivi médical de la mère et de l'enfant jusqu'à ses six ans. Vous pouvez également faire appel à ces centres pour les vaccins des enfants et un soutien psychologique en lien avec la parentalité.

Les impôts

Au retour, il n'y a pas grand-chose à faire si l'on ne dispose que d'une seule source de revenus, provenant d'un seul emploi. Le plus délicat peut être d'obtenir un avis d'imposition (ou de non-imposition) pour toutes les années passées à l'étranger, au moins l'année du retour. Pour les cas plus complexes (entrepreneur dans plusieurs pays, revenus fonciers, revenus du patrimoine, placements à l'international, etc.), il est recommandé de faire appel à un cabinet de conseil spécialisé.

Suite à la loi de 2019 sur le prélèvement à la source, voici le communiqué du Ministère de l'Action et des Comptes Publics à l'usage des non-résidents :

«Le Prélèvement à la Source (PAS) entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Le cadre "Informations concernant le Prélèvement à la Source en 2019" de votre avis d'impôt sur les revenus 2017 indique le taux de prélèvement auquel vous serez soumis.

Toutefois, ne sont pas concernés par le PAS les revenus soumis à la Retenue à la Source (RAS) des non-résidents (par exemple les salaires liés à une activité en France et les pensions versées par un organisme français). Leurs modalités de règlement sont donc inchangées. Si vous ne disposez que de ce type de revenus, le cadre "Informations concernant le Prélèvement à la Source en 2019" indiquera la mention NC (Non Calculé) en face du taux de prélèvement à la source, et portera la mention suivante :

Compte tenu des revenus déclarés, et de votre situation, aucun taux personnalisé n'a été calculé par l'administration. Les personnes domiciliées fiscalement à l'étranger sont concernées par le PAS uniquement pour les revenus qui ne sont pas soumis à la Retenue à la Source (RAS) spécifique aux non résidents. Il s'agit essentiellement des revenus fonciers et des revenus des indépendants. Pour ces derniers revenus, des acomptes « con-temporains » 2019 seront calculés et prélevés automatiquement sur votre compte bancaire, sur la base des éléments figurant

dans la déclaration des revenus que vous avez déposée au printemps 2018.» (Ministère de l'Action et des Comptes Publics, 2019)

Retrouvez toutes les informations sur le prélèvement à la source sur ce site :

<http://prelevementalasource.gouv.fr>

Voir aussi la page "Impôt sur le revenu, retour d'expatriation" :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3144>

Quand et où déclarer mes impôts ?

Les services du trésor public se sont dématérialisés ces dernières années et la déclaration en ligne est devenue obligatoire. Il est désormais impératif de se connecter sur impots.gouv.fr et de faire toutes ses démarches en ligne.

Il faut, pour pouvoir se connecter, disposer de son **revenu fiscal de référence**, ce qui peut être problématique pour l'année du retour puisqu'il est indiqué sur la déclaration de revenus de l'année précédente.

Pour en savoir plus sur le revenu fiscal de référence :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13216>

Pôle emploi et allocations-chômage

Pôle Emploi est l'administration chargée de la gestion des allocations chômage, et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Au moment du retour, il est possible de toucher des allocations chômeurs si votre situation correspond aux critères définis de transférabilité des droits en Union Européenne.

Hors Union Européenne, et sauf accords bilatéraux spécifiques, il n'existe pas de possibilité de transférer ses droits aux allocations chômeurs. Il peut en revanche être possible de réactiver des droits suspendus avant le départ. Il existe un mini-simulateur concernant l'assurance chômage afin de connaître la marche à suivre en fonction de votre situation, consultable sur cette page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33775>

L'assurance chômage a été réformée en 2019. Cela modifie les conditions d'accès aux allocations chômage (durée du temps de travail nécessaire à l'ouverture des droits) mais aussi le montant et la durée des allocations. Pour tout connaître de la réforme de 2019 de l'assurance chômage, consulter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13527>

Pour toute demande, le service référent est Pôle Emploi Services.

Scolarité

La procédure d'inscription dans les établissements scolaires français est relativement simple et peut s'effectuer en amont, à condition de connaître sa future adresse en vertu du principe de sectorisation. En effet, dans le public, il est indispensable de connaître son adresse de résidence en France pour connaître l'établissement scolaire où inscrire ses enfants jusqu'au lycée. Demander une dérogation est toujours possible, mais cela prend du temps et il faut rentrer dans certains critères pour que la demande soit acceptée. En dehors de ces contraintes géographiques, le *timing* peut être un facteur déterminant en fonction de la date du retour par rapport à la date de la rentrée scolaire. Voilà pourquoi tant de familles reviennent en juin !

Maternelle et primaire

L'inscription à la maternelle est possible désormais obligatoire dès 3 ans. Pour cette inscription, la mairie est l'interlocuteur privilégié dans un premier temps, pour connaître l'établissement concerné par l'inscription. Ensuite, il faut contacter la direction de l'établissement scolaire.

Pour tout connaître sur les formalités et les pièces à fournir pour l'inscription en maternelle : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1864>

Pour tout connaître sur les formalités et les pièces à fournir pour l'inscription en primaire : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1865>

Collège et lycée

Le rectorat est l'administration à contacter pour les inscriptions au collège et au lycée. Le principe de sectorisation s'applique à son échelle et non plus à celle de la commune. C'est la carte scolaire qui gère cette attribution :

"La carte scolaire permet l'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée général ou technologique correspondant à son lieu

de résidence. Toutefois, chaque famille a la possibilité de formuler une demande de dérogation afin que son enfant soit scolarisé dans un établissement de son choix.” (education.gouv.fr, consulté le 17/01/2020).

Toutes les formalités pour l'inscription au collège, incluant le fonctionnement de la carte scolaire et les demandes de dérogations sont accessibles sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2322>

Toutes les formalités pour l'inscription au lycée sont répertoriées sur ce site : [service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2323](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2323)

L'enseignement international en France

Il existe des lycées internationaux ainsi que des sections européennes. Les premiers accueillent en moyenne entre 25 % et 50 % d'élèves étrangers, ce qui peut être un très bon moyen de revenir en douceur pour vos enfants tout en gardant un lien avec l'étranger. Les sections européennes existent aux niveaux collège et lycée.

Pour des informations plus précises sur l'enseignement international, visitez la page du ministère des Affaires étrangères :

[diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-retour-en-france/enseignement/ article/l-enseignement-international-en](https://diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-retour-en-france/enseignement/article/l-enseignement-international-en)

Inscription dans le supérieur

Toutes les informations sur une première inscription dans le supérieur sont accessibles depuis ce site, incluant la marche à suivre s'il s'agit d'une première inscription post-bac : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2861> . La plateforme Parcoursup centralise désormais les vœux des élèves de terminale pour l'enseignement supérieur. Toutefois certaines écoles ne passent pas par Parcoursup et effectuent leur propre sélection. Il convient alors de se renseigner au cas par cas.

Pour tout savoir sur Parcoursup :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23476>

Voir aussi labrochure très bien faite de l'agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) intitulée "Étudier en France après le baccalauréat". Elle est destinée aux élèves des lycées français de l'étranger et à leurs parents et se trouve ici :

<https://www.aefe.fr/sites/default/files/asset/file/>

[brochure_aefe_campus_france_etudier_en_france_2018.pdf](#)

Les enfants non francophones

Il peut arriver qu'une famille revienne en France avec des enfants qui ne parlent pas français, ou dont le français n'est pas la langue principale. Ils peuvent être nés à l'étranger, et/ou le français n'est pas une langue parlée à la maison, et/ou ils n'ont pas été scolarisés dans des établissements francophones à l'étranger.

Dans ce cas, le niveau linguistique de l'enfant (français et langue de scolarisation antérieure) sera évalué à la rentrée. Une fois ses acquis évalués, l'établissement décidera de sa scolarisation dans la classe adéquate.

La remise à niveau peut être délicate car elle dépend fortement des établissements et de l'ouverture d'esprit du personnel enseignant face à la problématique de l'apprentissage dans une deuxième ou troisième langue. Il ne faut pas hésiter à se faire conseiller en dehors du système éducatif (associations de parents internationaux, communautés de parents expatriés, etc.) pour faciliter l'intégration scolaire de ses enfants en France.

Pour tout connaître de la scolarité des enfants allophones :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31347> .

Les aides de la CAF

La CAF offre de nombreuses aides et allocations, qui restent largement sous-utilisées par les “rentrant.es” faute de temps ou d’information sur les dispositifs accessibles. Même avec des revenus, il est pourtant possible de bénéficier de certaines aides. Toutes les informations utiles se trouvent sur le site caf.fr.

Pour faire des simulations et vérifier votre éligibilité aux aides de la CAF : <http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Pour connaître toutes les aides disponibles en France, le site incontournable est le suivant : mes-aides.gouv.fr.

Et pour tout connaître des allocations familiales de la CAF :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N156>

La prime d’activité

La prime d’activité est une aide complémentaire pour les personnes à faibles revenus (salariés, travailleurs indépendants, étudiants, stagiaires, apprentis, personnes en congé parental, etc.). Il ne faut pas hésiter à en faire la demande même si vous êtes salarié, l’aide est proportionnelle au montant des revenus. Elle est également utile aux travailleurs indépendants dont les revenus varient fortement d’un mois à l’autre. Pour tout connaître des spécificités de la prime d’activité :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31477>

Le RSA

Parmi les aides « de base » les plus connues, on compte le revenu de solidarité active (RSA), qui a remplacé le RMI en 2009 en métropole, et en 2011 dans les DOM. Tous ceux qui ont peu de ressources sont éligibles au RSA, à condition de résider de manière stable en France et d’avoir plus de 25 ans.

Pour ceux qui ont déjà été allocataires dans le passé et qui disposent d’un numéro d’allocataire, il est possible de se connecter directement à son compte sur le

site de la CAF et de réaliser une demande de prestation en ligne. Pour les nouveaux allocataires, il faut d'abord remplir un dossier papier (envoyé par courrier ou remis lors d'une visite à la CAF) pour obtenir son numéro d'allocataire et pouvoir ainsi se connecter.

Le montant du RSA dépend des revenus et de la composition du foyer.

Une fois obtenu, le RSA est versé aussi longtemps que les ressources du foyer restent inférieures au seuil fixé par la CAF. Il est obligatoire de déclarer ses ressources en ligne tous les trois mois pour maintenir le versement de la prestation.

Les allocations logement

Les aides au logement sont attribuées en fonction des ressources du foyer et du coût du loyer à payer. Elles peuvent être versées dès le mois suivant l'entrée dans le logement. Il ne faut pas tarder à en faire la demande dès la signature du bail, car elles ne sont pas rétroactives.

La PAJE

Lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant lorsque vous résidez en France, vous pouvez bénéficier des prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE). La PAJE comprend la prime à la naissance (PN) et la prime à l'adoption (PA) ainsi que l'allocation de base versée tous les mois au foyer jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de trois ans.

Ensuite, ce sont les allocations familiales qui prennent le relais, à condition de toujours remplir les conditions d'éligibilité bien sûr. Si vos enfants sont nés hors de France, vous ne pouvez pas prétendre à la prime à la naissance ou à l'adoption, mais vous restez éligible aux allocations PAJE et familiales.

Ces prestations de base peuvent être complétées, le cas échéant, par les suivantes : la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) ou le complément de libre choix d'activité (Clca), si vous avez cessé ou réduit votre activité professionnelle pour élever votre ou vos enfant(s) ; le complément de libre choix du mode de garde

(Cmg), si vous faites garder votre (ou vos) enfant(s) de moins de six ans par une assistante maternelle agréée, par une garde à domicile, par une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche. Ces prestations sont cumulables entre elles ou avec d'autres allocations sous certaines conditions.

Pour tout connaître des allocations familiales et des modes de garde : <https://mon-enfant.fr/> .

Les allocations familiales

Les allocations familiales sont cumulables avec toutes les autres prestations.

Le montant mensuel des allocations familiales varie selon le nombre d'enfants à charge au foyer. Lorsqu'un enfant atteint l'âge de quatorze ans, vous recevez pour lui, en plus du montant de base des allocations familiales, une majoration mensuelle à partir du mois civil qui suit son anniversaire.

Si vous êtes séparé.e ou divorcé.e, si vous avez un ou plusieurs enfants en résidence alternée, vous pouvez opter pour le partage des allocations familiales. Dans ce cas, chaque parent peut bénéficier d'une part des allocations familiales, en tenant compte de l'ensemble des enfants qu'il a à sa charge et des ressources de son foyer.

D'un commun accord, vous pouvez donc soit désigner celui des deux parents qui sera le bénéficiaire de toutes les prestations, soit choisir le partage des allocations familiales et désigner un bénéficiaire pour les autres prestations. Le choix est fait pour un an minimum.

Bon à savoir : les services de médiation familiale sont à votre disposition pour vous aider à trouver un accord concernant la vie quotidienne après la séparation, notamment pour les prestations familiales. Pour connaître les services proches de votre domicile, consultez les sites suivants : apmf.fr, fenamef.asso.fr ou unaf.fr.

Personnes en situation de handicap

Il existe plusieurs aides accessibles aux personnes en situation de handicap. L'ensemble des aides disponibles ainsi que leurs montants et les conditions d'accès sont disponibles sur ce document édité par la CAF :

http://www.caf.fr/sites/default/files/sidoc/dgp_00000109.pdf .

Compte tenu des délais de traitement des dossiers, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible et de se faire aider, dans la mesure du possible, par une personne sur place en France afin d'effectuer les démarches à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et à la CAF.

Cette page donne également une vue d'ensemble des différentes aides existantes : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N12230> .

Voir aussi l'annuaire des MDPH en France : <https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/Annuaire.html> .

Permis de conduire

Pour tout savoir des modalités d'échange d'un permis de conduire passé à l'étranger après le retour en France (les modalités dépendent de votre nationalité et du pays où a été passé le permis en question) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460>.

“Si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État européen, vous devez transmettre le formulaire au Cert de Nantes. Si vous êtes Français ou ressortissant d'un autre État européen et que vous habitez à Paris, vous devez transmettre le formulaire au Crepic. Si vous avez la nationalité d'un autre État, la démarche est à faire sur place à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre lieu de résidence.” (Ministère de l'Intérieur)

Coordonnées du Cert de Nantes :
CERT EPE, TSA 83529
44035 NANTES CEDEX 01

Coordonnées du CREPIC :
Préfecture de Police de Paris
DPG / SDCLP
CREPIC
1 bis rue de Lutèce
75 195 Paris Cedex 04

Pour compléter ces informations, la page “Comment faire rétablir son permis de conduire français après une expatriation” est utile (paramétrable selon votre situation) : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32776>

Voir aussi la liste des pays dont les permis de conduire peuvent être échangés contre un permis français :

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/liste_permis_de_conduire_etrangers_valables_a_l_echange_mise_a_jour_20191001_cle015163.pdf

Précisions par pays

La majorité des consulats redirigent vers les ressources mentionnées plus haut dans ce chapitre (simulateur “retour en France” et pages du site du Ministère des Affaires Etrangères) pour les personnes souhaitant préparer leur retour. Le consulat reste le premier interlocuteur en cas de questions sur le retour. L'ensemble des coordonnées des ambassades et consulats de France à l'étranger sont à retrouver sur :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

Retour du Royaume-Uni

L'ambassade du Royaume-Uni propose une page dédiée au retour en France des citoyens français : <https://uk.ambafrance.org/Le-retour-en-France-12102>. Le gouvernement français a également mis au point une plateforme d'information sur le Brexit : <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html> . C'est sur cette plateforme que seront disponibles les informations les plus à jour au cours de l'année 2020 sur les modalités administrative pour les ressortissants français de retour du Royaume-Uni.

Retour du Québec

Le consulat de France au Canada fournit des informations sur son site afin de préparer son retour depuis le Québec : <https://quebec.consulfrance.org/-Retour-en-France-> . Pour toute demande d'information sur le retour en France depuis le Québec, il est possible de contacter le standard du Consulat général de France à Québec par courriel - info@consulfrancequebec.org ou par téléphone au 418 266 2500.

Situations particulières

Rapatriement d'urgence

En cas de rapatriement d'urgence, pour raisons sécuritaires, sanitaires ou sociales, il existe un organisme "France Horizon" qui oeuvre en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères. Seules les personnes en situation d'urgence ou de grande précarité peuvent y avoir recours. Ce dispositif permet d'être rapatrié.e et relégué.e pendant plusieurs mois, ainsi que de bénéficier d'un appui administratif pour l'ensemble des formalités à effectuer. Pour en savoir plus : https://www.france-horizon.fr/article/que_faire_pour_rentre_en_france . Ce dispositif ne peut être sollicité que via le consulat dans un premier temps, ou si vous êtes sur le territoire français, via un SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). L'annuaire des SIAO est consultable ici : <http://www.sisiao.net/siao.html>.

Divorce à l'international

En cas de divorce à l'international, sachez qu'il existe des avocats spécialisés en droit de la famille à l'international qui peuvent vous conseiller sur la marche à suivre. De nombreux avocats proposent par ailleurs de l'information sur leurs sites :

<https://nicolasavocat.fr/le-divorce-international/>

<https://nicolasavocat.fr/linterdiction-de-sortie-territoire-de-lenfant-mineur/>

Il existe par ailleurs un groupe d'entraide et d'information sur Facebook dédié à cette problématique : <https://www.facebook.com/groups/1458035497547865/> .

Un numéro international d'écoute aux femmes victimes de violences, à leur entourage et aux professionnels concernés existe. L'appel est anonyme et gratuit, 7 jours sur 7, de 9h00 à 22h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 18h00 samedi, dimanche et jours fériés.

- ➔ 116 006 depuis l'Europe
- ➔ (+33) 1 80 52 33 76 depuis le reste du monde

Chapitre 3 : Emploi et carrière

Emploi et retour : quelques chiffres

Notre étude 2019 sur les parcours de réinstallation des “rentrant.es” nous a appris que 60% des personnes qui reviennent sont à la recherche d’un emploi au moment du retour. Les enjeux en matière d’accompagnement, de formation et d’orientation sont considérables et échappent pour l’instant en grande partie aux dispositifs publics, du fait de la spécificité internationale des profils des demandeurs d’emploi concernés. Cependant la majorité de ce public s’inscrit à Pôle Emploi après son retour.

Deux tiers des rentrant.es qui recherchent un emploi au retour sont des couples âgées de plus de 35 ans, généralement avec enfants. Le tiers restant est constitué de jeunes sans enfant de moins de 35 ans, soit des étudiants ou des jeunes professionnels revenant après une première expérience de quelques années à l’étranger.

Si le retour est plus souvent motivé par des raisons familiales que professionnelles, ses liens avec l’emploi restent très forts car ce dernier conditionne le choix du lieu de réinstallation (région à fort dynamisme économique ou proche du lieu de travail d’un des deux conjoints, ou des deux). La moitié de la mobilité de retour est constituée de couples âgés de 35 à 55 ans, dont plus de la moitié revient avec des enfants. Cette population est donc avant tout active et va chercher à se réintégrer professionnellement aussi vite que possible au moment du retour. Avec le rapprochement de la famille et la scolarité des enfants, l’emploi fait partie des trois critères principaux de choix du lieu de réinstallation en France.

Le retour tend à accentuer les inégalités homme/femme face à l’emploi : ces dernières sont en effet seulement 27% à avoir un emploi au moment du retour contre 41% des hommes. La mobilité de retour est plus fréquemment “menée” par la carrière de l’homme, que ce soit en terme de *timing* ou de choix du lieu de réinstallation. A cela

s'ajoute la "charge administrative et logistique de la mobilité qui pèse souvent plus lourdement sur les femmes, surtout dans le cas où le couple a des enfants. Les hommes ont tendance à retravailler plus vite après le retour, tandis que les femmes s'attellent à la recherche d'emploi une fois tous les autres aspects de la mobilité réglés (réinstallation, inscription des enfants à l'école, etc.).

Pour 44% des "rentrant.es, le choix du lieu de réinstallation en France se fait prioritairement sur des critères professionnels. Parmi eux, 43% privilégient le lieu de travail du conjoint (cela reflète la surreprésentation des femmes dans l'échantillon de notre étude et les inégalités pré-citées), 35% choisissent en fonction de la proximité avec leur propre emploi et 22% optent pour une région à forte attractivité économique afin d'optimiser leurs chances de trouver un emploi rapidement.

En terme d'accompagnement, 88% des rentrant.es interrogés dans notre étude 2019 ont déclaré effectuer seul.es leurs démarches en lien avec l'emploi et la vie professionnelle (recherche d'emploi, orientation, etc.). 7% ont été accompagnés par une entreprise et 5% par une association.

Enfin en terme de satisfaction "post-retour", le constat est sans appel : les aspects personnels du retour sont jugés beaucoup plus positivement que les aspects professionnels. Notre étude ne renseignait pas sur les modalités qualitatives de cette satisfaction, mais parmi les sujets connus au sein de la communauté des rentrant.es figure la difficulté de faire reconnaître ses expériences à l'étranger par des employeurs français qui oblige à refaire ses preuves et donc à repartir du bas de l'échelle. Une perte de temps qui cause un ralentissement professionnel et un fort sentiment de frustration parfois, pouvant aller de quelques mois à quelques années en fonction des profils. Une fois ce délai passé, et si tant est que les rentrant.es ne soient pas repartis pour cause de difficultés trop grandes face à l'emploi, les niveaux de satisfaction tendent à remonter.

Vous trouvez que le retour est ?

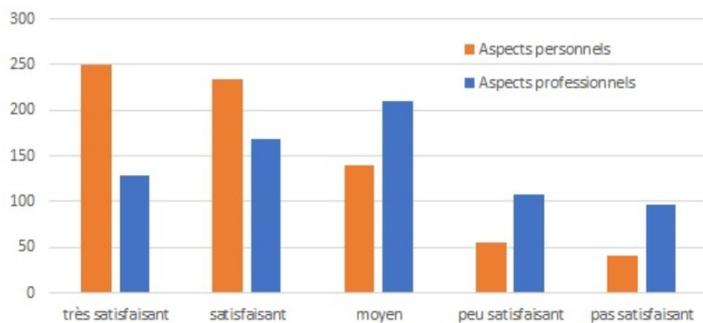


Figure 5: Graphique extrait de l'étude Retour en France 2019 sur les taux de satisfaction après le retour.

Annuaire des organismes

AFPA : L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes est l'organisme de référence en France en matière de reconversion professionnelle. Elle offre un panel très large de formations diplômantes et non diplômantes dans tous les domaines, de la comptabilité à l'artisanat en passant par l'informatique ou les services à la personne. Il existe également de nombreux dispositifs d'orientation et d'aide à la reconversion, ainsi que des dispositifs de financements très divers : afpa.fr

AFE : Agence France Entrepreneur (ex APCE : Agence pour la Création d'Entreprise) : bpifrance-creation.fr/bpifrance-creation

APEC : Agence pour l'Emploi des Cadres : apec.fr

CCI : Le réseau Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), piloté par l'établissement national CCI France, constitue un maillage de 126 établissements publics nationaux, régionaux et locaux : cci.fr

CNED : Centre National d'Education à Distance : des formations tout au long de la vie (scolaires, étudiants, vie active) : cned.fr

GRETA : Les groupements d'établissements (Greta) sont les structures de l'éducation nationale qui organisent des formations pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels : <https://www.education.gouv.fr/cid261/les-greta.html>

La recherche d'emploi en France

La recherche d'emploi comporte toujours un aspect culturel. Ce qui se fait ici ne se fait peut-être pas ailleurs, les us et coutumes du recrutement variant fortement d'une culture à l'autre, d'un milieu professionnel à l'autre voire d'une entreprise à l'autre.

En France, le CV et la lettre de motivation sont plutôt formels et génériques. On y laisse moins de place aux expériences non professionnelles comme c'est le cas sur le CV anglo-saxon qui peut inclure un paragraphe introductif résumant le "projet" à la fois professionnel et personnel du candidat.

La majorité des recruteurs cherchent en complément de la candidature classique des informations sur les candidats en ligne (profils LinkedIn, réseaux sociaux, sites web personnels ou d'anciens projets, etc.). Il est essentiel de soigner ses différents profils digitaux avant de se lancer dans les candidatures.

La participation à des salons professionnels et à des foires aux emplois est fortement recommandée. C'est une pratique efficace pour se faire connaître et prendre connaissance des acteurs clés du secteur auquel on s'intéresse. Le présentiel conserve un impact important (réseautage, rencontre de visu, conversations informelles, etc.) qui rassure les recruteurs. Malheureusement le recrutement à distance, bien que possible, est encore peu pratiqué en France.

Quelques sites de référence pour consulter les offres d'emploi :

- ➔ Le site de Pôle Emploi : <https://candidat.pole-emploi.fr/offres/recherche>
- ➔ La bonne boîte est un outil qui permet d'envoyer des candidatures spontanées à des entreprises susceptibles d'embaucher dans les six mois à venir : <https://labonneboite.pole-emploi.fr/>
- ➔ Les offres d'emploi du site de l'APEC (Agence pour l'Emploi des Cadres): <https://www.apec.fr/candidat/recherche-emploi.html/emploi>
- ➔ Le site de France Emploi, pour des emplois dans toute la France : <https://www.france-emploi.com/>

Refaire son CV

La réécriture du CV au retour en France est un travail de mise en perspective de son expérience à l'étranger. Il s'agit de se placer du point de vue du recruteur français et de trouver les bons mots pour expliquer et valoriser ce qui a été fait à l'étranger, tout en démontrant sa volonté de réintégrer la France. Il subsiste un a priori négatif dans de nombreuses entreprises françaises envers les expériences à l'étranger, comme une sorte de méfiance attribuable le plus souvent à une méconnaissance du monde du travail en dehors des frontières. La crainte de voir la personne fraîchement revenue repartir sous peu est aussi très fréquente. La question est presque toujours abordée au cours de l'entretien si le retour est récent. Il est utile de préparer ses réponses aux questions suivantes : "Pourquoi êtes-vous revenu.e?" et "n'allez-vous pas repartir?".

Aucune antidote à la discrimination des parcours "non sédentaires", si ce n'est poursuivre les efforts jusqu'à tomber sur un recruteur qui saura apprécier à sa juste valeur la plus-value d'un CV international !

En matière de formulation, la traduction des titres de poste est un enjeu majeur. Il n'est pas rare que les "rentrant.es" perdent quelques semaines à quelques mois car ils ou elles postulent aux mauvais postes, ou n'ont pas traduit en des termes précisément exacts ce qu'ils ont fait à l'étranger. En France on est très attaché au vocabulaire et aux titres (au formalisme en général), parfois plus qu'à la liste des compétences qui figureraient aussi sur le CV. Ainsi pour retenir l'attention des recruteurs, il faut effectuer quelques recherches ou demander conseil (voir les services des conseillers APEC ou Pôle Emploi ci-dessous) afin de s'assurer qu'on dispose des bons mots clés et que l'on présente son parcours en des termes lisibles pour le recruteur.

Valoriser ses expériences à l'étranger

Trouver les mots pour traduire une expérience effectuée dans un contexte complètement différent est un exercice difficile. A la traduction s'associe une certaine perte d'information qui peut décevoir au regard de l'expérience vécue ! Tout dépend des métiers exercés (les compétences techniques sont plus aisées à traduire que les autres). Il arrive aussi que certains métiers n'existent pas en France, ou que l'on peine à croire qu'une personne aie pu faire "tout ça" au sein d'un seul poste à l'étranger (là encore cette discrimination est un signal assez clair qu'il faut fuir !).

Si l'on se contentera d'une description de poste et de compétences sommaires sur le CV, la lettre de motivation peut laisser la place à une narration plus détaillée du parcours du candidat et de son projet professionnel. L'objectif est de présenter l'expérience à l'étranger et le retour dans une continuité, d'en valoriser et d'en relier tous les éléments entre eux, tout en intégrant le poste pour lequel on postule en France. Trois axes de départ pour guider ce travail de mise en récit :

- ➔ Qu'est-ce qui m'a passionné, quelles opportunités ai-je voulu saisir en partant à l'étranger?
- ➔ Comment ces apprentissages ont-ils nourri / forgé mon métier / ma personnalité / ouvert de nouvelles perspectives professionnelles ?
- ➔ En quoi ces expériences démarquent-elles ma candidature aujourd'hui ?

Les dispositifs pour la formation et l'insertion professionnelle

Pôle Emploi

Créer un compte sur le site pole-emploi.fr est très facile. Cela permet de créer ses CV en ligne, d'explorer le marché du travail dans sa région ou son secteur d'activité. C'est aussi une base de données utile pour s'informer sur les métiers et les intitulés de poste qui correspondent à son projet.

Il ne faut pas nécessairement compter sur son conseiller Pôle emploi pour faire le travail de traduction des compétences ni avoir une compréhension profonde des profils professionnels (voir nos prestations ou les services de l'APEC pour ce faire). Les conseillers Pôle emploi gèrent de nombreux dossiers et n'ont pas nécessairement de formation adaptée pour conseiller les profils internationaux (cela varie en fonction des métiers et des secteurs).

Il faut être conscient de ce contexte dès le départ : il faut se rendre à Pôle Emploi en s'étant préalablement bien informé sur ce que l'on souhaite obtenir. Il faut absolument savoir quoi demander (formulaire, procédure, information, etc.) avant de rencontrer son conseiller. De la même manière, pour obtenir le financement de formations, il faut s'être très bien renseigné auparavant et savoir exactement quoi dire le jour de l'entretien et avoir déjà les éléments du dossier en main.

Pôle emploi propose notamment des ressources pour :

- des formations (reconversion professionnelle avec l'AFPA, formations continues pour adultes avec le GRETA, formations à distance avec le CNED, formations dans le domaine de l'artisanat, formations dans le cadre du compte personnel de formation) ;
- des évaluations de compétences et des capacités professionnelles (ECCP) ;

- des ateliers pour s'informer sur les métiers et les secteurs ;
- des ateliers pour préparer sa validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- des aides financières, notamment à la mobilité, quand on a très peu de ressources et qu'on doit payer des déplacements pour passer des entretiens d'embauche ;
- un accompagnement pour les créateurs d'entreprise, l'OPCRE.

Conseillers EURES

Il existe une liste de conseillers de l'*European job mobility portal* (EURES) spécialisés en recrutement dans toute l'Europe, et aussi en France. Certains travaillent pour Pôle emploi. Leur métier est de conseiller les étrangers qui viennent travailler en France. Or, c'est un peu ce que l'on est en rentrant d'expatriation. Ils sont spécialisés dans trois missions : l'information, l'orientation et le placement. Ce sont des professionnels de la fiscalité, de l'administratif et des enjeux transfrontaliers. Vous pouvez les contacter directement.

La liste des conseillers EURES avec leurs coordonnées peut être trouvée ici :

<https://ec.europa.eu/eures/eures-apps/um/page/public?=&E2%8C%A9=fr#/adviser/search/list>

L'emploi store de Pôle Emploi

Pôle emploi a développé une plateforme numérique entièrement consacrée à l'emploi, qui ne cesse de se développer et de se moderniser depuis sa sortie fin 2015, c'est l'Emploi Store. De nombreuses applications et outils Web y sont répertoriés, tant pour choisir un métier et se former que pour préparer sa candidature et trouver un emploi. Il est possible de suivre gratuitement sur l'Emploi Store des MOOC (*Massive Open Online Course*) pour apprendre à préparer sa candidature ou à construire son projet professionnel. Très utiles pour ceux qui ne sont plus dans le bain de la culture française depuis plusieurs années, les MOOC pour l'emploi sont accessibles en tout temps : <https://www.emploi-store.fr/portail/accueil>

Les services de l'APEC

Les services de l'APEC sont souvent très utiles pour optimiser sa candidature, se réorienter professionnellement et connaître le marché de l'emploi. L'APEC aidant les cadres à s'expatrier pour faire évoluer leur carrière à l'international, son personnel dispose d'une expertise plus pointue en matière de mobilité professionnelle que Pôle emploi. L'APEC a mis au point plusieurs dispositifs d'accompagnement. Tous ces services sont entièrement gratuits, l'APEC se finançant par les cotisations patronales et salariales.

Les outils de l'APEC :

<https://www.apec.fr/tous-nos-outils.html>

Les tendances de l'emploi des cadres :

<https://www.apec.fr/tendances-emploi-cadre.html>

L'ensemble des accompagnements proposés aux candidats à l'emploi :

<https://www.apec.fr/candidat.html>

Formation depuis l'étranger

Depuis le 1er janvier 2015, il est possible pour les Français de l'étranger d'avoir accès à la formation professionnelle certifiante reconnue en France, et ce, à distance. Si vous ne prévoyez pas de rentrer tout de suite, il peut être intéressant de démarrer une formation en étant à l'étranger afin de préparer une réinsertion sur le marché du travail en France. Il faut pour cela être majeur, inscrit sur le registre des Français établis hors de France et disposer de ressources suffisantes pour revenir en France. La première demande se fait via le consulat.

L'ensemble du dispositif est expliqué sur le site du ministère des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/preparer-son-retour-en-france/emploi/article/dispositif-de-formation-professionnelle-pour-les-francais-a-l-etranger>

Bilans de compétences

Le bilan de compétences est d'abord un bilan sur soi : à chaque moment de flou, période de transition (comme le retour en France), ou tournant professionnel important, il permet de faire le point avec un professionnel sur ses aspirations, ses expériences et ses compétences afin de réorienter sa carrière dans une bonne direction.

Le bilan de compétences n'est pas un processus lourd comme la VAE car il ne mène à aucune certification officielle. Il s'agit uniquement d'un outil d'aide et d'accompagnement.

Il se réalise en trois étapes :

- une phase préliminaire de présentation des outils d'évaluation et d'analyse des besoins du demandeur ;
- une phase d'investigation plus profonde où le conseiller évalue plus en détail les compétences et aspirations ;
- une phase de conclusion qui permet d'entendre le résultat de l'évaluation et de discuter des prochaines étapes pour mettre en place le projet professionnel.

Plusieurs organismes publics et privés proposent des bilans de compétences. Pour les demandeurs d'emploi indemnisés, Pôle emploi propose une évaluation de compétences et des capacités professionnelles (ECCP) gratuite.

L'APEC fait des bilans de compétences, mais ils sont assez onéreux (2 900 € HT), car en France c'est habituellement l'employeur qui paye le bilan de compétences. Le service Perspective de l'APEC permet de réaliser gratuitement une analyse de son parcours et de ses compétences, mais de manière moins approfondie. Nous recommandons le bilan de compétences pour expatriés d'Optimexpat. Ce bilan est conçu spécifiquement pour les expatriés, il peut être fait à distance avant le retour : <https://www.optim-expat.com/Bilan-de-competences-Optimexpat.html>

Plus d'information sur le bilan de compétence:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3087>

La validation des acquis et de l'expérience (VAE)

La VAE permet à toute personne ayant exercé un emploi durant au moins trois ans dans un même domaine d'accéder à une certification (diplôme ou certificat de qualification professionnelle).

Elle peut être très utile lors du retour en France quand on a exercé un emploi pour lequel il existe des certifications au sein du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et que l'on souhaite faire reconnaître ses acquis auprès des futurs employeurs.

La VAE permet d'augmenter ses qualifications (passer d'un bac + 2 à un bac + 3 par exemple), ou de les acquérir (faire valider un niveau CAP, BEP, bac ou supérieur), le tout sans avoir à remettre un pied à l'école.

Bon à savoir : la VAE est possible également pour les bénévoles et les demandeurs d'emploi. Elle permet de valoriser une expérience, même « en gruyère » (comme en connaissent souvent les conjoints d'expatriés), ou un parcours alliant des petits boulots, du bénévolat et du travail rémunéré, et d'obtenir ainsi une reconnaissance dans le monde du travail français. Il faut toutefois justifier d'une expérience (cumulée) de trois ans minimum et qui soit cohérente avec la certification demandée.

Une demande de VAE est un processus long (huit à douze mois) qui nécessite une réelle motivation. Pour les personnes déjà en poste, l'employeur peut prendre en charge une partie de la VAE si celle-ci est liée à la progression dans l'entreprise. Dans tous les cas, il faut déposer un dossier détaillé relatant ses expériences professionnelles auprès de l'organisme certificateur, qui examine ensuite la candidature pour une validation totale ou partielle de la VAE.

Pour tous les renseignements, les étapes et le dossier complet de demande de VAE : vae.gouv.fr et vaexpat.com .

Réseaux associatifs pour l'emploi

Souvent méconnues, de nombreuses associations existent pourtant pour faciliter la recherche d'emploi, le networking professionnel et le partage de compétences entre particuliers, expatriés ou non. Des bénévoles compétents et motivés accueillent et conseillent les demandeurs d'emploi pour les aider à remettre le pied à l'étrier, quel que soit leur type de projet professionnel (emploi, entreprise, reconversion, etc.).

Tous ces réseaux sont accessibles gratuitement ou à très bas prix. Nous en avons répertorié quelques-uns ici, mais il en existe des centaines. Pour connaître plus en détail les associations compétentes sur chaque territoire, il faut s'adresser à la mairie ou à la chambre de commerce et d'industrie (CCI) locale.

Café Contact de l'Emploi

cafecontactemploi.fr

Le Café Contact de l'Emploi est né en 2006 à l'initiative d'un ancien cadre s'étant retrouvé au chômage. Des cafés (qui peuvent parfois rassembler jusqu'à plusieurs centaines de participants) sont organisés régulièrement dans plusieurs villes de France sur le modèle du *speed dating* entre employeurs et demandeurs d'emploi.

Activ'Action

activaction.org

Initiative récente, Activ'Action propose de faire d'une période de recherche d'emploi un moment productif, convivial et positif pour lutter contre les conséquences psychologiques négatives d'une période sans emploi (dévalorisation, démotivation, isolement, etc.). Des ateliers collectifs de recherche d'emploi (appelés « Activ'Boost ») sont proposés régulièrement dans toutes les villes de France. Ils sont gratuits et animés par un professionnel bénévole. Le réseau se développe et une plateforme de mise en

réseau 2.0 est en préparation. C'est là qu'il faut être pour une bonne dose de motivation ! L'association recherche également des bénévoles pour animer des ateliers.

Résonances Humanitaires

resonanceshumanitaires.org

Créée en 2002 par Éric Gazeau, cette association regroupe des professionnels de la solidarité internationale et du coaching. L'association accueille et accompagne les humanitaires et le personnel d'ONG à leur retour en France dans la construction de leur nouveau projet professionnel. Les membres bénéficient d'un accès au réseau de l'association et deviennent à terme des personnes-ressources, se proposant d'aider à leur tour d'autres humanitaires.

Avarap : une cordée pour l'emploi de cadres

avarap.asso.fr

Cette association créée en 1984 a été reconnue d'utilité publique en 2015. La recherche d'emploi se fait selon une méthode bien spécifique, développée depuis trois décennies, qui consiste en un accompagnement en groupe guidé par un professionnel bénévole. Les groupes se réunissent chaque semaine sur une période de huit à neuf mois, lors d'ateliers collectifs de trois heures. Des antennes existent dans plusieurs villes de France. L'association accompagne les cadres en recherche d'emploi et les personnes qui redéfinissent leur projet professionnel.

Force Femmes

forcefemmes.com

Réseau professionnel entièrement dédié aux femmes de plus de 45 ans, l'association Force Femmes les aide à chercher un emploi ou à monter leur entreprise. Composée de bénévoles d'expérience, par ailleurs actives professionnellement, l'association

Force Femmes propose des rencontres, des ateliers, des conférences et met à disposition de ses membres un réseau d'experts (avocats, juristes, etc.) pour répondre aux besoins de tous les projets. Il existe des antennes à Lyon, Lille et Bordeaux.

Perspectives Emplois

perspectives-emplois.fr

Association qui accompagne les jeunes en orientation professionnelle, recherche d'emploi, création d'entreprise, réseautage et entrepreneuriat. L'association est présente sur de nombreux salons pour l'emploi des jeunes, notamment en Île-de-France. Des bénévoles accompagnent les membres dans l'écriture du CV, l'orientation professionnelle et la construction du projet professionnel.

Ressort

ressortweb.fr

Créée en 1992, cette association basée à Lyon a pour vocation d'accompagner les cadres expérimentés et les jeunes diplômés vers l'emploi. Un accompagnement sur mesure est proposé, alliant coaching individuel, ateliers de groupes et aide au déploiement d'un réseau professionnel. L'association emploie trois salariés et fait appel à une soixantaine de bénévoles qui sont soit retraités, soit professionnels en activité.

Entreprendre

De plus en plus de Français expatriés sont des entrepreneurs. Quitte-t-on la France pour pouvoir entreprendre, ou devient-on entrepreneur parce qu'on l'a quittée? Quoi qu'il en soit, les expatriés ont plutôt l'envie d'entreprendre, souvent l'esprit d'initiative, un réseau international et de grandes capacités d'innovation. Certain.es éprouvent aussi beaucoup de difficultés à retourner dans le moule parfois étriqué du salariat après avoir goûté aux responsabilités et à la liberté de l'indépendance. Et si le retour en France était l'occasion de prendre un nouveau départ vers l'entrepreneuriat ou de poursuivre sur sa lancée?

Le statut de micro-entrepreneur

En 2016, le statut d'auto-entrepreneur est devenu celui de micro-entrepreneur. Ce régime est adapté à ceux qui souhaitent se lancer en solo dans une activité commerciale ou de prestation de service. Cette activité peut être complémentaire d'une autre activité salariée.

Ce statut est très facile à obtenir (une procédure simple en ligne permet de s'immatriculer en quelques minutes). Le chiffre d'affaire est déclaré sur une base trimestrielle en ligne et le paiement des cotisations s'effectue selon les mêmes modalités.

Pour connaître toutes les modalités de ce régime :

- ➔ le portail officiel des micro-entrepreneurs : autoentrepreneur.fr.
- ➔ Un guide complet est disponible pour qui souhaite devenir micro-entrepreneur (par la CPAM, l'URSSAF et la CNAV) : https://www.secu-independants.fr/fileadmin/mediatheque/Espace_telechargement/Crea_entreprise/30531_-_SSI_Guide_AE_edition_janvier_2019_MAJ_2019_BD.pdf

Bon à savoir : Pôle emploi permet aux demandeurs d'emploi, sous certaines conditions, de bénéficier d'une exonération de charges pour la ou les premières an-

nées d'exercice des micro-entrepreneurs. Pour en savoir plus, il faut se renseigner sur l'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (ACCRE).

Les statuts les plus communs

Il existe de nombreux guides pour s'y retrouver dans les statuts juridiques des entreprises en France. Les statuts les plus communs sont, pour les entreprises individuelles, le micro-entrepreneur, l'EIRL, l'EURL et la SASU. Pour les entreprises collectives (à plusieurs associés), les statuts les plus courants sont la SARL, la très populaire SAS, plus récente et plus souple que les autres statuts, ou encore la SCOP et la SCIC qui permettent de développer une activité en coopérative (les associés sont les salariés).

Pour savoir quel statut choisir en fonction de son projet, la BPI propose un ensemble de ressources sur la création d'entreprises :

<https://bpifrance-creation.fr/>

Il existe également des statuts et des entreprises spécifiques de l'économie sociale et solidaire (ESS), dont les modalités ont été inscrites dans la loi de 2014 sur l'ESS. Pour connaître les spécificités de ces entreprises :

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/structures-juridiques/entreprendre-less/structures-leconomie-sociale-solidaire-ess>

Le portail des SCOPs : <https://www.les-scop.coop/sites/fr/>

Les dispositifs d'accompagnement

Le plus dur dans l'entrepreneuriat n'est pas toujours de survivre à l'administratif et au juridique (il y aura toujours un avocat et un comptable dans les parages), mais de

savoir construire son projet, d'être conseillé intelligemment, orienté, guidé dans ses démarches pour monter une entreprise rentable tout en préservant ses valeurs.

D'après notre expérience, le coaching ou le mentorat de qualité valent tous les autres services (parfois très onéreux) qui proposent des kits tout faits pour créer sa société, immatriculer son entreprise ou encore faire son bilan comptable. Bien sûr, il faudra faire appel à une aide comptable en temps et en heure, mais le plus important est de trouver une personne ou un réseau de mentors compétents et bienveillants qui sont en mesure d'accompagner le projet mais aussi, et surtout, le porteur de projet.

Pour trouver un tel soutien, intégrer un collectif peut être intéressant. Des structures existent pour accompagner les entrepreneurs, leur fournir un cadre de travail et un appui juridique et administratif.

Couveuses

Les couveuses d'entreprise sont des structures publiques. Elles sont toutes référencées sur le portail national des couveuses :

<http://jetestemonentreprise.com>

Ces structures permettent aux entrepreneur.es débutant.es de bénéficier d'une immatriculation provisoire (celle de la couveuse) pendant six à dix-huit mois, ainsi que d'une assistance administrative pour tester l'activité en conditions réelles sans avoir à créer l'entreprise de toutes pièces dès la première année d'exercice. Des ateliers, cours et mise en commun des compétences sont proposés afin d'aider chaque entrepreneur à lancer son projet « dans le vrai monde ». L'entrepreneur qui est accepté au sein de la couveuse signe un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), qui précise les modalités de collaboration et de rémunération. La couveuse n'est pas une structure qui rémunère les entrepreneurs : ceux-ci perçoivent uniquement les revenus liés à leur activité. La couveuse prend un pourcentage du chiffre d'affaires (généralement 10 %).

Incubateurs et accélérateurs

Avec l'explosion de la "culture start-up" en France ces dernières années, on a vu les structures autoproclamées « incubateurs » se multiplier. Attention : ce terme ne recouvre aucune réalité juridique. Contrairement aux couveuses qui sont des organismes publics, les incubateurs peuvent être développés par n'importe quel acteur (grande école, espace de coworking, territoires, grand compte, etc.) et recouvrir des dispositifs très différents.

Des annuaires sont publiés régulièrement dans la presse, mais aucun recensement exhaustif n'existe vraiment. Il ne faut pas hésiter à se renseigner au cas par cas, en fonction du secteur et du type d'entreprise que l'on souhaite lancer. En général, il s'agit de structures qui accompagnent les entreprises innovantes et technologiques, ou les entreprises sociales innovantes. Quant à *l'accélérateur*, il est plutôt destiné à booster une entreprise déjà lancée, pour accélérer sa croissance et opérer un changement d'échelle significatif en matière de production/distribution.

CAE

Autre modèle intéressant qui a le vent en poupe avec le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) : les entreprises mutualisées ou coopératives. Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) peuvent prendre la forme juridique d'une SCOP ou d'une SCIC. Ce sont des structures qui permettent d'obtenir un statut d'entrepreneur salarié dans lesquelles la gestion administrative et comptable est mutualisée entre tous les entrepreneurs. La CAE fournit un accompagnement personnalisé au développement du projet de chaque nouvel entrepreneur, qui, en échange, reverse une part de son chiffre d'affaires à la structure. Le grand avantage de ces dispositifs est d'être entrepreneur tout en ayant une fiche de paie. Le salaire versé est proportionnel au chiffre d'affaires réalisé.

Epilogue

Si le nombre de Français.es mobile augmente, et avec lui le nombre des retours et des flux migratoires en général, le manque de données publiques exhaustives sur le sujet continue de faire défaut.

Seuls les récits personnels sont audibles, quelques sons de cloches de-çi, de-là, des “témoignages” précieux, des voies qui méritent d’être entendues, mais qui demeurent isolées sans véritable démarche organisée de collecte, d’archivage ou de recherche. Pour ma part je pense que les éléments de réponse sont sociologiques car ils relèvent de mécanismes collectifs et non seulement individuels. Il n’y a pas de “syndrôme” du retour attribuable à des fragilités psychologiques individuelles, mais une expérience collective de la migration et du retour dans les pays riches qui génère une mise en minorité plus ou moins temporaire des personnes qui ont vécu ailleurs.

En conséquence, le sujet du retour ne doit pas rester confiné à la sphère du récit personnel et faire l’objet d’une véritable réflexion de société sur la mobilité internationale et ses impacts économiques, administratifs, culturels et identitaires.

Ces dernières années les projets des “rentrant.es” pour faire exister le sujet se multiplient en France (podcasts, enquêtes journalistiques, articles de presse, blogs, etc.) et une “sociologie de la mobilité” reste à construire. Quelques pistes pour l’avenir lancées ici comme invitation à la réflexion collective, et de futures études que nous espérons mener dans le cadre de “retour en France” :

- documenter les parcours de réintégration sur le temps long (réintégration administrative, professionnelle et identitaire) dans une étude longitudinale,
- parvenir à obtenir et à analyser les données du simulateur “retour en France”, source unique de données statistiques sur les situations administratives pré et post retour (env. 150 000 simulations à ce jour)...

Références

Nous présentons ici une sélection d'ouvrages sur la mobilité contemporaine et ses effets sur les individus, les enfants, les couples et les familles.

Retrouvez l'ensemble des rapports et des données citées dans le guide sur notre page ressources : <https://retourenfrance.fr/ressources/>, ainsi que notre bibliographie scientifique sur les migrations de retour disponible en téléchargement libre ici : https://retourenfrance.fr/wp-content/uploads/2020/01/reentry_bibliography.pdf

En français

AGIER, M. 2013. La condition cosmopolite. La Découverte, 240 p.

BIMBAUM, J. 2014. Repousser les frontières. Folio, 240 p.

DUFOIX, S. & Al. 2010. Loin des yeux, près du cœur. Les États et leurs expatriés. Les Presses de Science Po, 341 p.

GOUTAIN, G. & RUSSELL, A. 2009. L'enfant expatrié : accompagner son enfant à travers les changements liés à l'expatriation, L'Harmattan, 210 p.

GYLBERT, C. 2014. Les enfants expatriés. Enfants de la troisième culture. Les Éditions du Net, 226 p.

KAES, R. 2012. Différence culturelle et souffrances de l'identité. Éditions Dunod. Collection Inconscient et Culture. 272 p.

MORO, M-R. 2007. Aimer ses enfants, ici et ailleurs, histoires transculturelles. Odile Jacob.

MORO, M-R. 2010. Grandir en situation transculturelle. Éditions Fabert, 64 p.

NATHAN, T. 2014. L'étranger, ou le pari de l'autre. Autrement, 192 p.

PETIT, C. 2015. Les couples interculturels. Québec Livre, 176 p.

PLIVARD, I. 2014. Psychologie interculturelle. Éditions De Boeck, 160 p.

SAUQUET, M. 2007. L'intelligence de l'autre. Charles Léopold Mayer, 173 p.

En anglais

- BENNETT, M. 2013. *Basic Concepts of Intercultural Communication: Paradigms, Principles, and Practices*. Nicholas Brealey, 228 p.
- BUSHONG, L. 2013. *Belonging Everywhere and Nowhere*. Mango Tree Inter-Guide du Retour en France 200 Conclusion cultural Services, 296 p.
- CHAPLIN, M. 2015. *Returning Well: Your Guide to Thriving Back "Home" After Serving Cross-Culturally*. Newton Publishers, 234 p.
- CROSSMAN, T. 2016. *Misunderstood: The Impact of Growing Up Overseas in the 21st Century*. Summertime, 382 p.
- DUANE, Elmer. 2002. *Cross-Cultural Connections: Stepping Out and Fitting In Around the World*. IVP Academics, 215 p.
- KIM, Y.Y. 2001. *Becoming Intercultural : An Integrative Theory of Communication and Cross-Cultural Adaptation*. Sage Publication, 321 p.
- KNELL, M. 2007. *Burn Up or Splash Down: Surviving the Culture Shock of Re-Entry*. IVP Books. 184 p.
- KOHLIS, R. 2004. *Developing Intercultural Awareness: A Cross-Cultural Training Handbook*. Nicholas Brealey, 160 p.
- GARDNER, M. 2014. *Between Worlds : Essays on Culture and Belonging*. Doorlight Publications, 240 p.
- O'SHAUGHNESSY, C. 2014. *Arrivals, Departures and Adventures in Between*. Summertime, 226 p.
- OTA, D. 2014. *Safe Passage, How Mobility Affects People & What International Schools Should Do about It*. Summertime Publishing, 306 p.
- PASCOE, R. 2000. *Homeward Bound: A Spouse's Guide to Repatriation*. Expatriate Press Limited, 212 p.
- POLLOCK, D. 2009. *Third Culture Kids: Growing Up Among Worlds*. Nicholas Brealey, 320 p.
- QUICK, T. 2010. *The Global Nomad's Guide to University Transition*. Summer-time Publishing, 300 p.
- SIMENS, J. 2011. *Emotional Resilience and the Expat Child: Practical Storytelling Techniques That Will Strengthen the Global Family*. Summertime, 356 p.
- SHIRAEV, E. 2012. *Cross-Cultural Psychology: Critical Thinking and Contemporary Applications*. Routledge, 400 p.
- STORTI, C. 2001. *The Art of Coming Home*. Nicholas Brealey, 228 p.
- STORTI, C. 2007. *The Art of Crossing Cultures*. Nicholas Brealey, 228 p.

Références du premier chapitre

- ADLER, P. 1975. The Transitional Experience: an Alternative View of Culture Shock. *Journal of Humanistic Psychology*, 15, 4,p. 13–23.
- BERRY, J.W. 1970. Marginality, stress and ethnic identification in an acculturated Aboriginal Community, *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 1, 3,p. 239–252.
- CALLAHAN & CLARK. 2010. «Going home : Deculturation Experiences in Cultural Reentry», *Journal of Intercultural Communication*, 22.
- MARTIN, J. 1984. The intercultural reentry: Conceptualization and directions for future research, *International Journal of Intercultural Relations*, 8, 2, p. 115-134.
- OBERG, K. 1960. «Cultural Shock : Adjustment to New Cultural Environment », *Practical Anthropology*, 7, 4, p. 177–182.
- TAFT, R. 1977. Coping with unfamiliar cultures. In N. Warren (Ed.), *Studies in cross-cultural psychology* (Vol. 1, pp. 121-153). London : Academic Press.
- SELBY, S. 2011.«Back home : distress in re-entering cross-cultural missionary workers and the development of a theoretical framework for clinical management», PhD Thesis, Faculty of Health Sciences, University of Adelaïde (Australia).
- SELBY et al. 2009. Back Home: A Qualitative Study Exploring Re-Entering Cross-Cultural Missionary Aid Workers' Loss and Grief. *OMEGA - Journal of Death and Dying*, 59, 1, 19–38.
- SZKUDLAREK, B. 2009. Reentry - A Review of Literature, *International Journal of Intercultural Relations*, 34, 1, January 2010, Pages 1-21
- WISE, J. 2000. Home : Territory and Identity, *Cultural Studies*, 14:2, p. 295-310
- YUE & LE, 2012. From “Cultural Shock” to “ABC Framework”: Development of Intercultural Contact Theory. *International Journal of Innovative Interdisciplinary Research*, 2, p. 133-141.
- ZHENG, X. and BERRY, J. (1991), Psychological Adaptation of Chinese Sojourners in Canada. *International Journal of Psychology*, 26, p. 451-470.

L'auteure



Anne-Laure Fréant est géographe de formation. Après des études à Paris 1, Montpellier 3 et à l'Université du Québec à Montréal, elle rejoint la startup Hopper à Montréal en tant que *data editor* et découvre les métiers du numérique. Revenue en France en 2014, elle crée retourenfrance.fr et devient consultante pour le SGMAP puis le Ministère des Affaires Étrangères sur la conception et la maintenance du simulateur "Retour en France". En 2019 elle accompagne le Conseil Départemental du Val-de-Marne dans le cadre du lancement de la plateforme participative de la collectivité. En Janvier 2020, poursuivant son engagement en faveur du service public, du numérique et de l'innovation, Anne-Laure rejoint Etalab, le service du Premier Ministre en charge de l'ouverture des données publiques, en tant que *data editor*.

Twitter : [@PickmeupAL](https://twitter.com/PickmeupAL)

Blog personnel : <https://annelaure-blog.github.io/anthropoweb/>

Copyright ©2020 Retour en France
Tous droits réservés.
Première édition : 2016
ISBN 978-0-244-55635-8
6 rue Antoine Lavoisier
77680 Roissy-en-Brie
www.retourenfrance.fr
email : contact@retourenfrance.fr

GUIDE DU RETOUR EN FRANCE

Revenir dans son pays n'est pas un voyage comme les autres. Les "migrations de retour" et le processus d'acculturation qui les accompagne comportent autant d'enjeux interculturels que les migrations vers l'étranger, mais font l'objet de moins de recherche et demeurent méconnues.

En France, il n'existe pas de données publiques exhaustives sur la mobilité internationale de retour. La problématique qui concerne entre 150 000 et 250 000 personnes par an mais reste dans l'angle mort de l'action publique, malgré des rapports de plus en plus détaillés sur le sujet (2015, rapport Conway-Mouret, 2018, rapport Genetet).

Depuis 2015, retourenfrance.fr édite et remet à jour le guide du retour en France, comme manuel d'auto-assistance à l'attention de tous les publics concernés par le retour. Il se divise en trois chapitres : une réflexion sur les enjeux psycho-sociaux du retour, un guide administratif complet et un ensemble de ressources sur la poursuite de la vie professionnelle après le retour en France.